



Assemblée Nationale



LE RÔLE DU PARLEMENT DANS LA RÉUSSITE DU DIALOGUE NATIONAL

RAPPORT SUR LE SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE
ORGANISÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LIBANAISE
BEYROUTH, 6 - 7 FÉVRIER 2006

SOMMAIRE

Présentation	5
Contexte du séminaire	7

PREMIÈRE PARTIE

OUVERTURE DU SÉMINAIRE ET INTERVENTIONS DES EXPERTS	13
Mot d'accueil	15
Allocution de S.E.M. Nabih Berry, Président de l'Assemblée Nationale	16
Intervention de M. Jean-Jacques Viseur	20
Intervention de Lord John Alderdice	30

DEUXIÈME PARTIE

RENCONTRES AVEC LES BLOCS PARLEMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU SÉMINAIRE	41
I. Rapport sur les rencontres	43
II. Conclusions du député Jean-Jacques Viseur	47
III. Conclusions de Lord John Alderdice	50
IV. Conclusion Générale	53

PRÉSENTATION

Sous le patronage et en présence de S.E.M. Nabih Berry, Président de l'Assemblée Nationale libanaise, un séminaire parlementaire sur le rôle du parlement dans la réussite du dialogue national s'est tenu les 6 et 7 février 2006, à l'invitation de l'Assemblée Nationale libanaise et en collaboration avec le Projet du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à l'Assemblée.

Le Président Berry a ouvert les travaux du séminaire en présence de plus de 50 députés et d'un grand nombre d'ambassadeurs et de membres du corps diplomatique, à leur tête Dr. Mona Hammam, Coordonnatrice Résidente des Nations Unies au Liban, Représentant Résident du PNUD. Des représentants d'établissements publics, d'universités et de la société civile ont également participé à ce séminaire. Le séminaire a été ouvert par un mot d'accueil prononcé par M. Elie Khoury, directeur du projet PNUD à l'Assemblée, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que ce séminaire était organisé dans le cadre de l'appel au dialogue national. Le séminaire se tient à l'heure où le Liban fait face à une « crise politique aigue et multidimensionnelle qui, pour être réglée, suppose que toutes les forces politiques reconnaissent la nécessité de se mettre d'accord et d'accepter les initiatives de dialogue, conformément aux dispositions de l'Accord d'entente nationale, dit Accord de Taëf⁽¹⁾.»

M. Khoury a ajouté que: « Les libanais s'attendent à ce que toutes les forces politiques répondent favorablement à cette initiative parlementaire parce que les expériences nous ont appris qu'à chaque fois que le rôle du parlement est marginalisé ou transgressé, les libanais ont recours à la rue et aux armes, c'est-à-dire à la destruction de leur pays et au suicide ».

Le Président Berry a ouvert le séminaire par une allocution dans laquelle il a souligné le rôle de l'Assemblée dans le lancement d'une initiative autour des questions conflictuelles et l'ouverture d'un dialogue qui engloberait toutes les questions, en commençant par les plus urgentes, tout en affirmant que l'Assemblée qui représente toutes les composantes et les orientations de la société est le forum national pour l'échange des opinions en toute liberté et transparence, notant par ailleurs que reconnaître l'existence de différends et de divergences dans les points de vue, les positions et les choix ne mènera nulle part si un dialogue n'est pas lancé.

(1) D'après le nom de la ville de Taëf en Arabie Saoudite dans laquelle les députés libanais se sont réunis en 1989 et ont adopté l'Accord qui a pris le nom de l'Accord de Taëf.

Deux experts internationaux en matière de règlement des conflits nationaux ont ensuite pris la parole. Il s'agit de M. Jean-Jacques Viseur, député et ancien ministre belge des Finances et de Lord John Alderdice, ancien Président de la Chambre des Lords en Irlande du Nord. M. Viseur a insisté, dans son allocution, sur l'importance de la confiance dans l'établissement d'une société nationale, tout en considérant que l'on ne peut construire un pays sain qu'en reconnaissant les différences et les divisions existantes. Il s'est basé sur l'expérience de la Belgique qui a connu une série de clivages pour conclure que pour résoudre les conflits, il faut établir un Etat qui respecte les clivages qui existent sur son territoire, et ce à travers le dialogue national dans lequel le parlement joue un rôle primordial.

Dans son allocution, Lord Alderdice a évoqué le rôle participatif du parlement dans une société divisée, leçons tirées de l'expérience de l'Irlande du Nord. Il a affirmé que pour mettre un terme aux conflits profonds que connaissent les sociétés en proie aux actes de violence inter-confessionnels sérieux et de longue durée, il est nécessaire d'introduire des changements majeurs sur les institutions politiques, les services de sécurité et le système judiciaire. Ces changements englobent une série d'arrangements de protection qui garantissent qu'aucune démarche qui ne serait pas acceptée par une minorité importante de la société ne saurait être entreprise.

Le séminaire s'est étendu sur deux jours, le premier ayant été consacré à l'ouverture du séminaire et à la présentation par les deux experts de leurs interventions. Le second jour a été consacré aux réunions bilatérales entre les experts et les représentants des blocs parlementaires. A la fin de ces réunions, les deux experts ont rédigé leurs conclusions et les ont soumises au Président de l'Assemblée Nationale. Ces conclusions figurent dans le présent rapport.

CONTEXTE DU SÉMINAIRE

**LE RÔLE DES PARLEMENTS
DANS LE LANCEMENT ET LA
RÉUSSITE DU DIALOGUE
NATIONAL**

1. LE RÔLE GÉNÉRAL DES PARLEMENTS DANS LE MONDE

Le rôle principal du parlement, quel que soit l'Etat au sein duquel il est établi, consiste à légiférer et à contrôler le pouvoir exécutif. Par ailleurs, le parlement joue un rôle exceptionnel dans le processus de dialogue national et de réconciliation nationale, étant donné qu'il est un forum de discussion nationale dans lequel sont exposés les différents intérêts, opinions et préoccupations dans le but de trouver des solutions dans l'intérêt public. C'est pour cette raison que les parlementaires sont considérés comme des leaders d'opinion à même de lancer le débat général, de l'orienter vers les questions urgentes puis de jouer un rôle efficace dans le processus de tolérance et de réconciliation. Si la représentation au parlement reflète honnêtement l'image de la société, les discussions parlementaires et les résultats qui en découleront recevront le soutien de la société et de ses forces actives, surtout que le parlement est l'organe habilité à élaborer les législations qui règlent les séquelles des crises et des guerres et préservent la réconciliation nationale.

Les expériences mondiales des pays qui ont connu des crises et des guerres internes (Sierra Léone, Argentine, Chili, Rwanda, Kosovo, Irlande du Nord, ...) montrent que les parlements y ont joué un rôle important en adoptant des législations relatives aux indemnités et à la réconciliation, en dévoilant la vérité et en réglant les violations sérieuses des droits de l'homme. Ces expériences mondiales ont aussi montré que le processus de réconciliation nationale commence par l'élimination de la peur pour aboutir à la construction de la confiance et la diffusion de la compassion envers les autres.

2. LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LIBANAISE

Le Liban a connu la première assemblée nationale représentative dans sa formule actuelle en 1922, soit 21 ans avant la proclamation de son indépendance. La création de cette assemblée nationale avait été précédée par l'établissement de conseils d'administration représentatifs au Mont-Liban, région qui jouissait d'un statut autonome spécifique à elle dans l'empire Ottoman. Depuis cette date, l'Assemblée Nationale libanaise existe et poursuit son travail. Cette Assemblée a toujours réussi à être un forum de rencontre entre les représentants des différentes communautés et confessions religieuses et des différents courants politiques et idéologiques. L'Assemblée Nationale libanaise, en raison de sa représentativité diversifiée, est de par sa nature un espace pour le dialogue national et la convergence des idées et des opinions.

Les élections législatives de 2005, bien qu'organisées selon une loi électorale qui a été critiquée par la majorité des groupes politiques et des organisations de la société civile libanaise, ont permis de former une Assemblée Nationale plus représentative des forces politiques que les élections précédentes de 1992, 1996 et 2000.

Les élections de 2005 ont été organisées après le retrait des forces syriennes du Liban et au lendemain de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et de tous les mouvements et révoltes populaires qui ont suivi. Les attentes vis-à-vis de ces élections étaient grandes, les libanais désirant voir l'Assemblée Nationale jouer de nouveau son rôle dans le dialogue national et voir les institutions constitutionnelles fonctionner efficacement. Il était urgent que l'Assemblée Nationale joue de nouveau ce rôle, surtout que de nombreuses dispositions, prévues dans l'Accord de Taëf⁽¹⁾ qui aurait dû être appliqué en 1992, n'ont toujours pas été mises en exécution. Il va sans dire que pour que l'Assemblée joue de nouveau son rôle dans le processus de dialogue national et de réconciliation nationale, il est essentiel que cet Accord, au respect duquel tous les libanais conviennent, soit appliqué.

L'ACCORD DE TAËF ⁽¹⁾

Cet Accord renferme, outre les dispositions politiques, une série de réformes à caractère national qu'il était essentiel de soumettre au débat et de concrétiser sous forme de lois et de textes législatifs. Ces réformes englobent le système électoral, la décentralisation administrative, les partis politiques, la nationalité, les médias, le corps judiciaire, l'éducation et les plans de développement...

Le Président de l'Assemblée Nationale, dans son allocution prononcée lors de sa re-élection à la présidence de la nouvelle Assemblée en 2005, s'est engagé à procéder à l'application de ces dispositions. Le Président Berry a affirmé dans son discours que le processus de dialogue national sera lancé et que les commissions parlementaires seront chargées d'élaborer des propositions de loi susceptibles de traduire les dispositions prévues dans l'Accord de Taëf en lois et textes législatifs. Les députés et les forces actives de la société ont salué et annoncé leur plein soutien à une telle initiative. Depuis cette date, de nombreuses commissions se sont attelées à cette tâche et une série d'ateliers de travail a été lancée sur des thèmes aussi variés que les partis politiques, la décentralisation administrative, la loi électorale, l'éducation et les droits de l'Homme.

En vue de soutenir cette initiative présidentielle extrêmement importante dans la promotion du dialogue national et la concrétisation des souhaits de la majorité écrasante des libanais, l'Assemblée Nationale libanaise, en collaboration avec le Projet PNUD à l'Assemblée, a organisé un séminaire sur le rôle du parlement dans la réussite du dialogue national et de la réconciliation nationale.

(1) D'après le nom de la ville de Taëf en Arabie Saoudite dans laquelle les députés libanais se sont réunis en 1989 et ont adopté l'Accord qui a pris le nom de l'Accord de Taëf.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE LIBANAISE, UN FORUM PERMANENT DE DIALOGUE

Il va sans dire que l'Assemblée Nationale libanaise n'est pas le seul parlement au monde à jouer ce rôle. Il existe de nombreux parlements qui se sont acquittés de cette tâche pendant des périodes bien déterminées de leur histoire, notamment durant les périodes de crises et d'après-crisis. Toutefois, cette mission est inhérente à l'Assemblée Nationale libanaise de par sa composition et elle est constamment appelée à s'en acquitter.

L'Assemblée Nationale libanaise, de par sa composition, assure la représentativité de toutes les confessions, communautés et forces politiques dans le pays. Cette Assemblée (depuis le conseil d'administration du Mont-Liban établi à la deuxième moitié du 19ème siècle) a toujours représenté les confessions, communautés et forces politiques que le Liban regroupe. Par conséquent, et parce qu'elle représente toutes les orientations de la société, l'Assemblée s'affirme comme un forum national pour l'échange des opinions en toute liberté et transparence et ceci est en soi une preuve que le dialogue et la réconciliation vont de l'avant.

Par ailleurs, depuis le début des années 90 du siècle précédent, la littérature politique au Liban n'a jamais manqué d'appeler au dialogue et à la réconciliation nationale. Toutefois, cet appel n'a pas toujours eu d'écho. La période actuelle est marquée par une grande série de crises socio-économiques et politiques qui menacent l'entité et le système politique et qui doivent être discutées simultanément. C'est pour cette raison précise que le Président Berry a lancé un appel au dialogue national à l'endroit propice à un tel dialogue, soit l'Assemblée Nationale, tout en soulignant deux points importants :

- La nécessité de reconnaître l'existence de différends et de divergences d'opinions, de positions et de choix dont l'occultation ne sert à rien
- Le désir global des libanais de résoudre ces différends pacifiquement sans recourir aux armes ni à la guerre et d'élaborer des mécanismes juridiques et constitutionnels pour protéger ce dont les libanais ont convenu, et ce conformément aux constantes libanaises affirmées dans l'Accord de Taëf.

L'objectif de ce séminaire est d'informer l'Assemblée Nationale au sujet des expériences internationales concernant le rôle des parlements dans la réalisation du dialogue et de la réconciliation nationale et les difficultés qui entravent l'exercice d'un tel rôle en vue de parvenir à des propositions et des recommandations qui pourraient être adoptées dans le but de promouvoir son rôle en tant qu'espace pour le dialogue, l'échange des idées et la réussite du processus de réconciliation nationale. A cet effet, deux des experts les plus renommés en matière de résolution pacifique des conflits dans le monde ont été invités. Il s'agit de Lord John Alderdice, ancien Président de la Chambre des Lords en Irlande du Nord et Président actuel de l'Organisation Libérale Internationale ainsi que le député et ancien ministre belge M. Jean-Jacques Viseur.

Les travaux de ce séminaire s'inscrivent dans le cadre des activités lancées par l'Assemblée Nationale, en collaboration avec le Projet PNUD à l'Assemblée, pour paver la voie à la rédaction de

nouvelles lois prévues dans l'Accord de Taëf, à l'instar des lois électorales, lois sur les partis politiques, sur la décentralisation administrative, l'éducation et autres dont l'adoption consolidera la réconciliation nationale.

Les organisateurs de ce séminaire saisissent l'opportunité de la publication de ce rapport pour renouveler leurs remerciements et estime à M. Nabih Berry, Président de l'Assemblée Nationale libanaise, qui a encouragé la tenue de ce séminaire, a inauguré ses travaux et a assisté aux présentations des experts. Les organisateurs voudraient également adresser un remerciement spécial à tous ceux qui ont contribué à sa réussite puis à la publication de ses documents, notamment les fonctionnaires de l'Assemblée Nationale et du Projet PNUD à l'Assemblée.

PREMIÈRE PARTIE

OUVERTURE DU SÉMINAIRE ET INTERVENTIONS DES EXPERTS

ALLOCUTION DE M. ELIE KHOURY, DIRECTEUR DU PROJET PNUD À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Excellence, M. Nabih Berry, Président de l'Assemblée Nationale

Excellences Messieurs les députés et les ambassadeurs

Dr. Mona Hammam, Coordinatrice Résidente des Nations Unies au Liban, et Représentant Résident du PNUD

Mesdames et Messieurs,

Ce séminaire sur le rôle du parlement dans la réussite du dialogue national se tient à l'heure où le Liban fait face à une crise politique aigue et multidimensionnelle qui, pour être réglée, suppose que toutes les forces politiques reconnaissent la nécessité de se mettre d'accord et d'accepter les initiatives de dialogue, conformément aux dispositions de l'Accord d'entente nationale.

M. le Président, vous aviez appelé à ce dialogue, sur la base des dispositions de l'Accord d'entente nationale, le jour du renouvellement de votre mandat présidentiel au début de l'actuelle législature. Vous avez également renouvelé votre appel avec insistance ces dernières semaines dans le cadre de ce qui a été appelé "l'initiative du Président Berry pour le dialogue national". Les libanais s'attendent à ce que toutes les forces politiques répondent favorablement à cette initiative parlementaire car les expériences leur ont appris qu'à chaque fois que le rôle du parlement était marginalisé ou transgressé, les libanais ont eu recours à la rue et aux armes, soit à la destruction de leur pays et au suicide. En l'absence de dialogue national honnête entre les forces politiques, l'on ne peut sortir de ce sombre tunnel. Le dialogue est un processus continu qui mène à des règlements permanents et renouvelés qui, pour réussir, doivent être équilibrés et justes.

M. le Président,

Participent à ce séminaire deux des plus grands experts internationaux en matière de résolution des conflits nationaux en provenance de deux pays, la Belgique et l'Irlande du Nord, qui connaissent des clivages importants et des différences structurelles profondes. Le premier de ces deux pays, la Belgique, a réussi à élaborer le règlement national requis tandis que le second, soit l'Irlande du Nord, œuvre toujours en vue de le consolider. Ces experts vont présenter, à votre Excellence et à l'audience, un aperçu des expériences internationales, des leçons tirées et des solutions adoptées.

Nous espérons, M. le Président, que ce séminaire contribuera à faciliter le lancement du processus de dialogue national libanais auquel vous n'avez cessé d'appeler et sur lequel vous insistez. Nous saisissons cette opportunité pour vous remercier de votre soutien et confiance dans le travail du Projet PNUD à l'Assemblée.

ALLOCUTION DE S.E.M. NABIH BERRY, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mon allocution a, bien évidemment, été modifiée par les événements d'hier⁽¹⁾.

Tout d'abord, et à la lumière des événements douloureux d'hier, je voudrais dire avec toute confiance dans les libanais et en moi-même que :

Le Liban va bien

Le Liban va extrêmement bien

Personne ne pourra faire revivre le passé

Personne ne pourra menacer la paix civile

Je vous l'affirme au nom de l'Assemblée Nationale, au nom de ses blocs parlementaires et au nom de tout ce qu'elle représente dans la vie de la société et de l'Etat

Je vous l'affirme au nom des partis, des syndicats, des unions et des organisations de la société civile

Je vous l'affirme au nom de la résistance

Je vous l'affirme au nom de Georges Hawi (Abou Anis), au nom du collègue et journaliste Gebran Tuéni, au nom de Samir Kassir et de tous ceux que la mort a fauchés

Je vous l'affirme au nom du jeune Ibrahim Rahil qui est tombé martyr dans les fermes de Chébaa

Je vous l'affirme tout particulièrement au nom du Président martyr Rafic Hariri

Je vous dis ceci et que le monde entier l'entende :

Le Liban avance sur le chemin de la construction de l'Etat, sur le chemin de la construction de la confiance dans cet Etat et ses missions. Nul ne pourra l'éloigner de cet objectif. La scène libanaise ne ressemblera pas à la scène d'hier, noire, défigurée, handicapée, troublée, inquiète...

Je réitère très fort :

Le musulman ne saurait être musulman s'il n'est pas un chrétien tolérant et aimant, portant Dieu dans son cœur

Le chrétien ne saurait être chrétien s'il n'est pas un musulman aimant et tolérant, capable de pardonner pour pouvoir aimer

L'Assemblée Nationale libanaise et tous les libanais n'accepteront pas et résisteront à toutes les tentatives pour défigurer l'image du prophète Mahomet et toute tentative pour porter atteinte aux religions et à leurs symboles, pour les exploiter ou mener des guerres en leur nom.

Tout en saluant l'intervention courageuse et responsable du Président du Conseil des Ministres hier, j'exprime tout mon soutien au communiqué adopté lors de la réunion exceptionnelle du

(1) incidents intervenus à Achrafieh, le Dimanche 5 Février

Gouvernement qui a duré jusqu'aux premières heures du matin, tout en réservant le droit de l'Assemblée Nationale à demander des comptes au Gouvernement pour sa responsabilité vis-à-vis des événements d'hier et de l'application du contenu de son communiqué.

Toute divergence d'opinion, tout discours concernant nos différends, venant de vous ou de moi, ne saurait mener qu'à des conflits qui nous feraient comprendre, d'une manière ou d'une autre, que la sécurité dans un pays donné, notamment au Liban, relève de la politique et non pas de la sécurité. Lorsque nos discussions sont étalées dans la presse et que nous nous lançons des accusations, le résultat sera indubitablement semblable aux événements qui ont secoué Achrafieh dimanche. Par contre, si nous retournons au dialogue, le résultat sera Achrafieh, qui représente le Liban tout entier.

Je voudrais, au nom de l'Assemblée Nationale, remercier le Conseil du Chareh musulman pour sa position responsable envers ce qui a eu lieu et pour s'être constitué partie civile contre les personnes responsables des actes de violence. Je remercie également leurs Excellences Monseigneur Audeh et Monseigneur Matar ainsi que les prêtres chargés de s'occuper des lieux de culte qui ont été la cible des attaques pour leur sage réaction.

Je remercie aussi les habitants d'Achrafieh et de Tabaris tout particulièrement. Je remercie les forces politiques de cette région pour avoir supporté les attaques qui ont eu lieu sans se laisser entraîner à des réactions violentes.

Chers collègues,

Chère audience,

J'en reviens au thème de ce séminaire : « Le rôle du parlement dans la réussite du dialogue national et la réconciliation nationale » auquel participent deux des plus grands experts internationaux en la matière : Lord John Alderdice, Président de l'Organisation Libérale Internationale qui regroupe plus de 90 partis libéraux dans le monde, et qui contribue, à sa manière, à la résolution du conflit au Moyen Orient à travers ses relations étroites avec de nombreux pays, forces et organisations impliqués dans ce conflit ; Lord Alderdice a acquis des expériences variées à travers sa participation aux négociations concernant plusieurs affaires internationales et a contribué à l'adoption de l'accord de Belfast. Il a, par ailleurs, de nombreuses publications et études et a remporté plusieurs prix internationaux.

Le second expert est le député et ancien ministre belge des Finances, M. Jean-Jacques Viseur. M. Viseur est membre du comité chargé d'étudier et de revoir la Constitution et membre du haut comité pour les questions scientifiques et technologiques ainsi que d'autres commissions parlementaires. Il est le recteur de l'université de Louvain qui a des relations de partenariat avec l'Université La Sagesse au Liban. Avocat honoraire, il a été décoré de plusieurs médailles. Je voudrais souligner par ailleurs que le député Viseur a visité l'Assemblée Nationale libanaise à plusieurs reprises en tant que conférencier, notamment lors du séminaire sur le budget et le contrôle de l'Exécutif.

Permettez-moi d'attirer votre attention tout d'abord sur le fait que ce séminaire vient compléter les travaux du séminaire organisé le 31 janvier 2005, soit il y a plus d'un an, sur le système électoral le plus adéquat au Liban et auquel ont participé des experts internationaux. Ce séminaire nous a permis d'exaucer la promesse que nous nous étions faite dans l'allocution prononcée à l'Assemblée Nationale au lendemain des élections pour la Présidence de l'Assemblée, promesse de transformer l'Assemblée en une cellule de travail intense oeuvrant main dans la main avec les partis et les institutions, avec l'opinion publique et les syndicats pour lancer un vaste dialogue concernant la rédaction de propositions portant sur toutes les questions prévues dans l'Accord de Taëf. Notre séminaire d'aujourd'hui répond à une question particulière, celle de savoir si le rôle du parlement se limite à la législation et au contrôle du pouvoir exécutif ou si, en tant que représentant élu de l'opinion publique, le parlement se doit de conduire le dialogue national et à la réconciliation nationale ?

Pour ma part, et en me basant sur le rôle général des parlements dans le monde, soit son statut d'espace pour le débat national dans lequel sont exposées les différentes opinions et préoccupations pour que des solutions d'intérêt public leur soient trouvées,

Etant donné que les députés sont des leaders d'opinion à même de lancer et d'orienter le débat public vers les questions urgentes puis de jouer un rôle efficace dans la tolérance et la réconciliation,

Etant donné que les parlements élaborent les législations qui règlent les répercussions des crises et des guerres et protègent les intérêts nationaux,

En me basant sur les expériences de nombre de pays qui ont traversé des crises de loin plus douloureuses que celles qu'a connues le Liban, à l'instar de Sierra Leone, de l'Argentine, le Chili, Rwanda, Kosovo, Irlande du Nord et autres et dans lesquels le parlement a joué un rôle primordial dans l'adoption de législations relatives aux compensations, aux réconciliations, à la découverte de la vérité et au règlement des causes de la violation des droits de l'homme,

En me fondant sur les expériences internationales qui ont prouvé que le processus de réconciliation nationale doit passer par trois étapes dans n'importe quel accord national, à savoir :

- 1- combattre la peur
- 2- reconstruire la confiance
- 3- créer l'esprit de compassion et de fraternité

En affirmant que toutes les catégories du peuple libanais ont appuyé le dialogue national et souligné la nécessité de reconnaître l'autre et de reconnaître son droit de participer à la vie publique,

Parce que nous sommes tous conscients du fait que l'éducation à la démocratie et au dialogue et le passage de la phase du pouvoir à celle de l'Etat, celle de la construction de la confiance en l'Etat et ses missions sont, croyez-moi, de loin moins coûteux que de suivre le chemin inverse, soit s'entraîner à utiliser les armes, menacer de recourir à la violence ou recourir aux armes,

Parce que l'Assemblée Nationale libanaise, de par sa nature, regroupe toutes les confessions, communautés et forces politiques dans le pays - cette Assemblée ayant représenté, depuis sa création, les communautés, confessions et les forces politiques au Liban, soit toutes les orientations de la société - cette Assemblée est par conséquent un forum national pour l'échange libre et public des points de vue

C'est pour toutes ces raisons que j'ai tenu à ce que le dialogue ne soit pas conforme aux dispositions de l'Accord de Taëf mais qu'il reste limité à l'Assemblée et aux blocs principaux qui y sont représentés. Je déclare par conséquent ouvert ce séminaire qui va permettre à l'Assemblée de s'acquitter de son rôle qui consiste à débattre des questions nationales. Vous n'êtes pas sans savoir que l'administration parlementaire, en collaboration avec le Projet PNUD, a organisé une série d'ateliers de travail et de séminaires qui ont pavé la voie à la discussion de projets et de propositions de loi relatifs aux partis, à la décentralisation administrative, à la promotion des droits de l'homme, à l'éducation pour tous et autres sujets. C'est d'ailleurs la promesse que j'avais faite et que je m'étais engagé à tenir, sans oublier bien évidemment la loi principale qui est la loi électorale pour laquelle nous avons ouvert la voie à l'initiative gouvernementale qui vise à rassembler toutes les opinions en vue d'élaborer un projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée après que le Conseil des Ministres en eut été saisi.

Chers collègues,

Chère audience,

Reconnaître l'existence de différends et de points de vue divergents, de choix et de positions différentes ne signifie rien si un dialogue n'est pas lancé à cet égard. Toute divergence d'opinion, tout discours concernant nos différends, venant de vous ou de moi, ne saurait mener qu'à des conflits qui nous feraient comprendre, d'une manière ou d'une autre, que la sécurité dans un pays donné, notamment au Liban, relève de la politique et non pas de la sécurité. Preuve en est d'ailleurs les événements d'hier. Lorsque nos discussions sont étalées dans la presse et que nous nous lançons des accusations, le résultat sera indubitablement semblable aux événements qui ont secoué Achrafieh hier.

CONTRIBUTION AU DIALOGUE NATIONAL

I. INTRODUCTION

La formation des Etats-Nations résulte de processus divers.

Avant le 19^{ème} siècle, la notion d'Etat et de Nation ne coïncidait que dans de rares cas.

Des Etats empires se sont formés au gré de conquêtes militaires en assimilant des populations de langues, d'histoires et de cultures hétéroclites. Ces empires n'avaient pas pour vocation de faire coïncider l'appartenance à l'empire avec l'appartenance à une Nation unique. Ainsi, l'empire romain a rassemblé, sous l'autorité de Rome, des populations très diverses dont la langue, la façon de vivre et la culture étaient parfois totalement étrangères à la culture romaine. Une certaine politique d'assimilation a eu lieu mais sans vocation d'assimilation totale. Le titre de citoyen romain n'a pas été attribué à l'ensemble des habitants de l'empire. Il en fut de même des grands empires byzantin et ottoman. Au 19^{ème} siècle les empires austro-hongrois, ottoman et russe ont eu la volonté de soumettre différents peuples à une organisation étatique unique mais sans toucher à des identités linguistiques et nationales différentes.

A l'inverse, la France a été, très tôt dans son histoire, une Nation autant qu'un Etat et a toujours développé une certaine centralisation et unification tant sur le plan linguistique que culturel. La coïncidence entre Etat et Nation est apparue en Europe par une volonté centralisatrice et unificatrice. La Révolution française illustra cette volonté et, si Napoléon a voulu exporter les idées de la Révolution française à travers l'Empire, il n'a pas touché à la logique Etat-Nation de la France. L'Allemagne et l'Italie constituent des Nations fondées sur des éléments d'ordre culturel et linguistique bien avant d'être unifiées et de constituer des Etats.

Au 19^{ème} siècle, après la bataille de Waterloo et la chute de Napoléon, sont apparus en Europe plusieurs Etats-Nations reposant sur des territoires cohérents et présentant souvent une unité de langue et de culture. Ce phénomène s'est développé en Europe, en Amérique et en Russie.

On constate que le démantèlement et l'affaiblissement des empires vont entraîner la création d'une vague d'Etats-Nations. Ce sera le cas du démantèlement de l'empire français. En 1815 d'abord, puis en 1830, on verra se constituer ainsi des Nations comme la Grèce et la Belgique. A la fin du 19ème siècle, on assista à la lente dissolution des empires russe, ottoman et autrichien. Cela fit naître des velléités d'indépendance de Nations qui, en se libérant du joug de l'empire, devenaient des Etats. Exemple parmi d'autres, la Pologne face à l'empire russe.

La guerre de 1914-1918 fut déclenchée par une volonté d'affirmation nationale (la Serbie) face à l'empire austro-hongrois. A l'issue de la guerre, on assista à l'effondrement des trois empires et, sous l'emprise de la doctrine Wilson, le Traité de Versailles et les traités qui suivirent constituèrent plusieurs Etats-Nations issus des anciens empires démantelés.

L'empire austro-hongrois vit son territoire réduit à la seule Autriche et la Turquie succéda à l'empire ottoman dans un territoire beaucoup plus restreint.

Les nouveaux Etats ainsi créés puisaient leurs racines nationales dans des visions et des espaces de référence historiques qui ne coïncidaient pas avec les territoires qui leur étaient attribués par les traités du début du 20ème siècle. La non-coïncidence des frontières et des ambitions nationales était inéluctable puisque l'histoire avait connu à plusieurs reprises des frontières mouvantes en fonction des guerres et autres éléments historiques. Les frustrations furent intenses car les traités réalisaient des frontières artificielles, peu conformes avec les réalités historiques ou culturelles et les rêves de grande Nation qui nourrissaient les populations des Etats nouvellement créés.

La volonté était de faire coexister ces nouveaux Etats mais on sait que les questions nationales liées aux frontières ont sensiblement détérioré les rapports entre les Etats dans la période de l'entre-deux guerre et même au-delà de celle-ci.

On peut donc ranger les Etats-Nations en trois catégories :

■ 1. Ceux qui en raison de leur histoire (France, Espagne, Pologne, Hongrie) ont construit leur Etat dans des territoires assez clairement définis et ont imposé ou tenté d'imposer une culture unique et une langue unique (cela ne s'est pas fait sans mal comme par exemple l'Espagne face à la Catalogne et aux Pays basques). Ces pays ont traduit l'unité nationale par une culture forte et une histoire exaltant les valeurs confondues de l'Etat et de la Nation. Il n'y a pas, au sein de ces pays, de dialogue national parce que chaque citoyen adhère à la fois à la Nation et à l'Etat auquel il appartient. Les difficultés dans ces pays sont davantage liées à l'assimilation de leurs nouveaux ressortissants suite à l'immigration intensive de la seconde partie du 20ème siècle.

■ 2. Les Etats qui, fort d'un noyau central historiquement ou culturellement dominant, ont autour d'une langue et d'une culture réussi à faire coïncider Etats et Nations tout en acceptant une diversité alliant centralisation et décentralisation (Royaume-Uni - l'Ecosse et le Pays de Galles ne sont pas l'Angleterre -, l'Allemagne - La Bavière a une culture et un mode de vie très éloigné de la Saxe -, l'Italie - entre Milan et la Sicile il n'y a plus que des nuances -). Ces Etats ne se posent pas la question du dialogue national puisqu'ils ont, par leur mode de décentralisation réglé les différences entre leurs composantes. Cependant, les disparités économiques et parfois la forte identité régionale (Ecosse, Bavière, Padanie) justifient un système fédéral ou fortement décentralisé. L'Unité de la nation-Etat n'est cependant pas dans le débat politique. Il peut y avoir des exceptions liées à la religion (voir l'Ulster)

■ 3. Des Etats qui n'ont pu éclore qu'au forceps après l'éclatement des empires et suite à des décisions internationales. Ces Etats ont dû construire leur Nation dans des frontières souvent dictées de l'extérieur. L'Etat résulte d'un compromis entre diverses minorités. Ces Nations puisent certes leur fondement dans une histoire qui existe bien avant leur reconnaissance officielle comme Etat. Mais, à l'inverse des Etats visés en 1 et 2, ces Nations ont gardé au cours de l'histoire des diversités de langues, de religions ou de cultures qui obligent à un dialogue national. En outre, il faut régulièrement revisiter le compromis social qui est à la base de l'unité nationale. Les diversités peuvent déboucher sur un éclatement de cette unité nationale. Par contre, nier ces diversités empêche le compromis social et politique de fonctionner. La Belgique et le Liban appartiennent à cette 3ème catégorie. L'exemple de la Belgique, s'il n'est évidemment pas transposable point par point, permet de donner un éclairage particulier sur un pays de minorités et de clivages qui, tant bien que mal, a réussi jusqu'à présent à sauvegarder son existence sans violences physiques.

II. LA BELGIQUE, PAYS DE CLIVAGES ET DE MINORITES

La Belgique s'est construite et fonctionne sur base de trois grands clivages qui ont marqué son histoire :

- clivage chrétien-laïc ;
- clivage droite-gauche (certes présent dans toute l'Europe occidentale mais qui a trouvé sa traduction particulière dans la société de piliers) ;
- clivage Flamand-Wallon qui a une double dimension culturelle et économique.

La Belgique est aussi un pays de minorités. Aucun clivage n'est dominant dans les diverses régions du pays. Si, dans le cadre de nos clivages, une majorité imposait à la minorité ses décisions, les effets sur les autres clivages seraient tels que l'unité nationale n'y résisterait pas. Toutes les solutions qui ont dû être trouvées dans le cadre du dialogue national reposent sur une évidence. Il n'y

a en Belgique que des minorités, ce qui facilite un compromis permanent d'ailleurs baptisé le «compromis à la belge».

III. LA BELGIQUE OBLIGÉE A DES COMPROMIS PERMANENTS

La Belgique est née d'un compromis et ne doit sa survie qu'à la répétition régulière de solutions d'ordre constitutionnel ou paraconstitutionnel qui ont empêché son éclatement. Cette culture du compromis est fort liée aux trois clivages visés ci-dessus.

1. PREMIER CLIVAGE : CHRÉTIEN-LAÏC

En 1830, au moment de l'indépendance, la Belgique est marquée par le clivage entre catholiques et libéraux anti-chrétiens. Les libéraux bourgeois laïcs aux idées issues de la Révolution française sont, pour la plupart, libres penseurs et rassemblés dans des loges. Leur volonté est de se libérer de l'absolutisme hollandais pour doter la Belgique d'une constitution libérale. D'un autre côté, les catholiques dominant surtout les campagnes craignent la domination protestante de Guillaume d'Orange et des Hollandais. Un compromis historique (il va se poursuivre pendant les 18 premières années de la Belgique) débouche sur un accord entre catholiques et libéraux unis contre les Hollandais. Le résultat sera à la fois une constitution libérale et la protection de l'Eglise catholique et de ses activités sociales. Cependant, dès le lendemain de l'indépendance, chacun va se renforcer et développer ce que l'on appellera son pilier. Le pilier est constitué d'institutions sociales engagées principalement dans l'éducation, la santé et les loisirs mais pas uniquement (on verra les patrons et plus tard les syndicats se grouper sous l'égide soit de la laïcité soit du monde catholique). Le pilier se prolonge par une organisation politique (partis catholique, libéraux et socialiste jusqu'à la deuxième guerre mondiale). On a ainsi pu écrire qu'en Belgique, du berceau jusqu'à la tombe, chacun a pu vivre dans son seul pilier puisque de la maternité jusqu'au cimetière l'ensemble de ses activités se sont déroulées sous l'égide du pilier, à savoir le parcours scolaire, les loisirs (club de football et harmonie faisant, par exemple, partie du pilier), la vie publique et professionnelle et les activités de pensionnés sont dédiés à un pilier de même que les maisons de repos et les institutions de santé.

Chaque pilier a, ainsi, longtemps organisé ainsi l'ensemble des activités et l'encadrement de ses membres.

Le clivage s'est atténué à la fin du XXème siècle avec le développement d'une société plus laïque et tolérante.

A deux reprises, au 19ème et au 20ème siècle, il a débouché sur des tensions très fortes appelées guerres scolaires. Ces affrontements très durs ont divisé le pays et menacé son unité avant de trouver leurs solutions dans des compromis toujours appliqués et consacrés par la Constitution (art. 24).

2. DEUXIÈME CLIVAGE : DROITE-GAUCHE

Le deuxième clivage s'est développé à l'intérieur du premier.

Longtemps, laïcité et gauche ont coïncidé à travers un pilier philosophique qui s'est prolongé dans des organisations sociales et politiques.

Les personnes vont se répartir dans le cadre de ce clivage essentiellement entre socialistes laïcs, d'une part, et chrétiens, d'autre part. Mais, la notion de gauche va aussi toucher le monde libéral. Cela débouche sur des organisations sociales (syndicats et mutuelles) qui se rattachent toutes au premier clivage chrétien-laïc. C'est la raison pour laquelle un syndicat libéral actif existera au sein d'un pilier qui, à priori, est moins sensible à la question sociale. De même, l'action sociale de la gauche chrétienne va se développer au sein d'un pilier qui est plutôt un pilier conservateur.

Le clivage droite-gauche est donc moins pur que dans les pays voisins. Il va culminer dans « l'affaire royale » qui, au lendemain de la 2ème guerre mondiale, opposera un bloc catholique résolument royaliste et favorable au Roi Léopold III et un bloc de gauche réunissant socialistes et libéraux adversaires du retour au pouvoir du Roi. L'affaire faillit faire éclater le pays d'autant qu'un référendum relatif à l'affaire royale avait montré que le 3ème clivage Flamand-Wallon se trouvait présent dans le débat. La Flandre était largement favorable au Roi, la Wallonie et Bruxelles lui étant défavorables.

Ce clivage s'est atténué à la fin du XXème siècle. Souvent syndicats socialistes et chrétiens agissent de concert dans le cadre d'un front commun. Libéraux et socialistes se sont ouverts à des chrétiens et, par là, ont affirmé davantage un clivage droite-gauche classique. Cependant, le gouvernement actuel libéral-socialiste, les chrétiens étant dans l'opposition, déroge au classique partage droite-gauche de mise en Europe occidentale.

3. TROISIEME CLIVAGE : FLAMAND-WALLON

Ce clivage a d'abord eu des aspects culturels et linguistiques. Actuellement, il comporte des aspects culturels et économiques.

Au 19ème siècle, les structures de l'Etat belge sont largement dominées par les Francophones. Plusieurs mandataires politiques élus en Flandre par un système censitaire ignorent la langue flamande parlée par leurs concitoyens. Pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire s'expriment longtemps uniquement en français. Il faudra attendre la fin du 19ème siècle pour que les textes essentiels, Constitution et textes législatifs soient traduits en flamand. Le 19ème siècle est ainsi marqué par la domination culturelle. Libéraux, catholiques et même socialistes francophones ne prennent pas en compte la naissance du mouvement flamand qui va être porté dans un premier temps par les classes populaires flamandes encadrées par l'Eglise ou en tout cas la base de l'Eglise.

Le mouvement flamand va monter en puissance au 20ème siècle et de multiples crises culturelles vont accompagner cette affirmation culturelle flamande. Les partis politiques nationaux éclateront l'un après l'autre pour se diviser en partis francophones ou néerlandophones. A ce clivage culturel

et linguistique va s'ajouter un clivage économique. Les Flamands plus nombreux que les Francophones vont connaître, après la 2^{ème} guerre mondiale, une croissance exceptionnelle dans le même temps où les bastions économiques francophones basés sur les charbonnages et la sidérurgie vont connaître une crise importante.

Dès les années 70, l'écart de croissance entre les deux régions va provoquer un soutien économique de la Wallonie par la Flandre, soutien qui va progressivement augmenter. Le mouvement flamand va donc faire pression pour disposer d'une autonomie économique et budgétaire permettant à la Flandre de recueillir seule les fruits de sa croissance en limitant la solidarité avec les régions francophones. Là aussi une menace d'éclatement du pays existera. L'éclatement sera évité par l'instauration du fédéralisme culturel et partiellement économique et le développement de celui-ci.

IV. CONSEQUENCES

Les trois clivages qui marquent la société belge et qui ont été, à travers l'histoire, plus ou moins intenses mais qui persistent tous les trois aujourd'hui constituent autant de raisons d'éclatement. Chaque fois que le problème né de ces clivages a été nié, cela a débouché sur une crise grave et un risque de rupture. Jusqu'à présent, à chaque crise a correspondu un compromis rencontrant partiellement le désir de chaque pilier ou groupe et permettant de poursuivre pacifiquement le dialogue national. C'est cette culture de compromis qui permet le maintien de la Belgique comme Etat d'abord comme Nation ensuite.

Quelles sont les règles de cette culture de compromis ?

La culture des compromis repose sur quatre éléments permanents :

- 1. la conviction qu'aucun des groupes ne l'emportera par la force ;
- 2. la volonté de rencontrer les préoccupations de chaque minorité et de lui assurer une protection raisonnable de sa position minoritaire ;
- 3. des solutions juridiques et constitutionnelles complexes que chacun respecte ;
- 4. l'interrogation permanente sur l'avenir et l'utilité de la Belgique dans un cadre plus large que constitue l'Europe.

Sur base de ces trois éléments, des mécanismes de protection des minorités ont été installés. Ces mécanismes se caractérisent par le pragmatisme, la recherche de solutions souvent assez compliquées et l'opposition viscérale à la violence.

A partir de là, on peut considérer qu'il existe réellement un modèle belge basé sur le consensus de toutes les communautés. Ce consensus repose sur 4 éléments :

■ 1. L'Etat est accepté comme porteur de diverses missions régaliennes mais son organisation (fonction publique, magistrature, armée) est très largement influencée par l'équilibre entre les divers éléments du clivage. C'est le cas notamment des nominations dans la Fonction publique et très longtemps dans la magistrature. Les répartitions d'influence s'opèrent en fonction de critères liés aux clivages ci-dessus. Chaque fonctionnaire est plus ou moins rattaché aux trois critères de chrétien-laïc, Flamand-Wallon, droite-gauche.

■ 2. Une notion particulière a été dégagée à savoir la notion de service public fonctionnel. Si un certain nombre de missions du service public restent confiées à l'Etat (soumis par ailleurs aux influences reprises au point 1 ci-dessus), plusieurs missions de service public sont organisées de façon concurrente par l'Etat et par les organisations nées des piliers. Pour prendre deux exemples, l'enseignement est ainsi organisé tant par les pouvoirs publics que par des écoles confessionnelles. Ces dernières sont subsidiées, agréées et accompagnées par les pouvoirs publics. Il en est de même en matière d'hôpitaux et en matière de mutuelle. Cela est aussi partiellement vrai dans le secteur culturel. Ainsi, plus de 75% des élèves en Flandre et 50% en Wallonie suivent un enseignement confessionnel subsidié par l'Etat. En ce qui concerne le secteur hospitalier, il est en Flandre organisé par le monde chrétien pour 65 à 70% des malades et en Wallonie à concurrence de 50%. Par-là, il y a à la fois maintien de structures pilierisées mais aussi participation active de ces structures de piliers à la défense de l'idée nationale et à la construction de celle-ci.

■ 3. La confiance (relative) à des instruments juridiques d'arbitrage en cas de conflit. Juridiquement, il s'est dégagé des textes légaux et une jurisprudence qui consacrent globalement la défense des minorités et qui permettent à chaque minorité de faire respecter ses droits. Cela se traduit par des mécanismes de protection particuliers (le Conseil des ministres est composé paritairement de Francophones et de Néerlandophones, le Premier Ministre excepté car considéré comme « asexué linguistique »). La Constitution ne peut être révisée que grâce à une majorité spéciale des 2/3 dans chacune des assemblées (Chambre des Représentants et Sénat). Au niveau législatif, lorsqu'un texte a des conséquences sur la répartition des droits et devoirs entre communautés, il ne peut être voté que moyennant une majorité spéciale impliquant l'adhésion des 2/3 du Parlement et la moitié dans chaque groupe linguistique. Des mécanismes de sonnette d'alarme permettent à des groupes linguistiques ou aux assemblées régionales ou communautaires d'obtenir la suspension de l'adoption d'un texte qui pourrait nuire à une autre région ou communauté. Des pactes scolaires et culturels et des textes constitutionnels ont garanti la protection des réseaux scolaires et des minorités culturelles. Sur le plan judiciaire, une Cour d'arbitrage peut annuler des textes législatifs qui violeraient les principes de la Constitution. La Cour de cassation, la Cour d'arbitrage et le Conseil d'Etat sont, dans leur composition, paritaires sur le plan linguistique.

■ 4. Aucun des voisins de la Belgique n'a fait preuve d'interventionnisme ni de soutien particulier à une minorité. Ainsi, sur le plan linguistique, ni la France ni les Pays-Bas n'ont encouragé aucune forme de rattachisme ni financé des organismes ou partis séparatistes. Depuis 1960 et le Concile Vatican II, l'Eglise catholique est très discrète et n'alimente pas les éléments qui pourraient pousser à un affrontement entre chrétiens et laïcs.

La Belgique vit donc une situation fragile constamment marquée par les clivages décrits ci-dessus. Elle s'interroge en permanence sur son devenir mais aucune majorité politique ni en Flandre ni en Wallonie n'existe aujourd'hui pour aboutir à l'éclatement. Par ailleurs, il serait difficile de séparer la Belgique car, si la Flandre et la Wallonie constituent des territoires plus ou moins homogènes, la particularité de Bruxelles complique la situation. Bruxelles, capitale, est composée d'une population très majoritairement francophone (80%) mais est coupée de la Wallonie par un territoire peuplé majoritairement de Néerlandophones. Par ailleurs, elle remplit des fonctions au service de l'Europe comme capitale européenne. La rupture de la Belgique entraînerait donc une situation particulièrement difficile pour la Belgique qui ne peut être rattachée à la Flandre et qui ne fait pas partie de la Wallonie et dont les activités économiques et politiques sont étrangères à la Wallonie. Par ailleurs, chaque communauté n'a pas envie d'affrontements violents et a, jusqu'à présent, su s'épargner des tensions telles que la violence puisse s'installer sur son territoire.

V. UN COMPROMIS A LA BELGE EST-IL TRANSPOSABLE AU LIBAN ?

La situation de la Belgique est très différente de celle du Liban. La Belgique est une démocratie de consensus qui cultive celui-ci. La société est opposée à la violence comme mode de solution des conflits.

Comme dit ci-dessus, aucun pays voisin n'intervient pour accentuer les clivages ou soutenir des mouvements rattachistes ou indépendantistes. Le clivage chrétien-laïc, s'il est transversal à la société, n'est plus marqué par aucun interventionnisme du Vatican. Lors de l'adoption de lois portant sur l'éthique et la bioéthique (avortement, mariage homosexuel, euthanasie, cellules souches,...), les Eglises et les Evêques ont pris position mais n'ont jamais appelé à la désobéissance civile.

Quelques principes me paraissent cependant transposables.

■ La reconnaissance de l'existence de communautés politiques, linguistiques, religieuses et culturelles

La Belgique se reconnaît plurielle mais de façon non exclusive. Tout ne se résume pas à l'appartenance à une région, une communauté, une religion ou une organisation de gauche ou de droite.

Mais la mosaïque est vécue par chacun et intégrée dans la vie de chacun. C'est difficile mais indispensable. Un citoyen qui ne serait que catholique flamand, par exemple, ne participerait pas pleinement à la vie sociale et politique. Les valeurs et la richesse culturelle de l'autre sont un élément qui permet l'existence d'une vie sociale et politique.

■ Des mécanismes de protection constitutionnelle

L'Etat belge est un Etat fédéral complexe composé d'ensembles institutionnels. Ces ensembles se recouvrent et se recoupent. La Constitution et les lois à majorité spéciale permettent l'équilibre entre des collectivités politiques dont certaines (les régions) sont territoriales et les autres (communautés) ne le sont que partiellement. Sur certains territoires (Région bruxelloise, Région wallonne), entrent en concours d'autres collectivités politiques (communautés). Puisque des collectivités ont des contours incertains sur le plan du territoire, l'organisation de la vie en commun doit être organisée. Les mécanismes juridiques très précis empêchent à une majorité d'imposer une solution aux problèmes communautaires sans l'accord de la minorité. La protection des droits individuels vise non seulement la liberté religieuse mais aussi la liberté d'enseignement. Le fait que la Constitution ne peut être modifiée qu'à la majorité des deux tiers des élus au sein de la Chambre et du Sénat garantit la pérennité et la protection par les tribunaux et la Cour d'arbitrage de ces droits. Sur le plan strictement communautaire, les principaux textes et notamment les textes relatifs au financement ne peuvent être adoptés que s'ils recueillent des majorités dans chacun des groupes linguistiques au sein du parlement fédéral. Au gouvernement nécessairement de coalition la parité garantit la protection de la minorité linguistique. Les grands corps de l'Etat ne sont pas la traduction d'un seul élément des clivages. La concertation est organisée entre forces sociales représentant les deux communautés.

■ Des lieux de dialogue et de construction de l'Etat

En Belgique tout ne peut être bâti sur le communautarisme. Le dialogue et la concertation sont nécessaires et des lieux existent pour réaliser celui-ci (Sénat, comités de concertations entre gouvernements fédéral, des régions et des communautés, accords de coopération entre gouvernement. En cas de sonnette d'alarme, concertation entre représentants de parlements de niveau différent).

■ Un système de protection sociale et de négociation collective fédéral

L'essence même de l'Etat repose sur une forte solidarité interpersonnelle. C'est la raison pour laquelle, les mécanismes de protection sociale (chômage, soins de santé, pensions) sont organisés sur une base nationale. De même la formation des salaires et la négociation sociale de même que les conventions collectives sont d'abord négociées au niveau fédéral dans le cadre d'accords interprofessionnels et d'accords de secteur.

■ La volonté de ne pas tout réduire au communautaire

Autant nier la mosaïque belge constituée des multiples clivages de notre société serait irréaliste et ne ferait qu'attiser les tensions, autant la référence exclusive à ces clivages rend impossible la vie en commun. Certes, la Belgique est servie par le fait que les clivages qui la caractérisent ne se résument pas au seul clivage Flamand-Wallon ou à un seul clivage chrétien-laïc.

Mais l'accentuation des clivages ou la réduction de toute la vie sociale, économique ou politique à un seul clivage est une illusion. La société est par nature complexe et l'identité nationale est l'élément d'union qui garantit que la vie en commun augmente la prospérité économique et le progrès social.

A cet égard, l'intégration dans un ensemble plus vaste que constitue l'Europe a permis à la Belgique de relativiser ses divisions et de comprendre l'apport d'une société complexe, difficile mais riche de ses diversités à la construction d'une Europe qui n'est pas un simple marché commun des biens et des services mais aussi une communauté de nations.

INTERVENTION DE LORD JOHN ALDERDICE

(PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE L'IRLANDE DU NORD 1998-2004)

Discours prononcé devant l'Assemblée Nationale Libanaise le 6 février 2006

ETABLIR UN PARLEMENT PARTICIPATIF DANS UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE - LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE DE L'IRLANDE DU NORD

Dans toute communauté affectée par une violence intercommunautaire sérieuse et prolongée, comme c'était le cas en Afrique du Sud, dans ma propre communauté en Irlande du Nord ou encore ici même, au Liban, le processus visant à mettre un terme au conflit suppose presque toujours l'introduction de changements majeurs aux institutions politiques, à la justice et aux agences de sécurité. De tels changements ne symbolisent pas uniquement un engagement à entamer un nouveau mode de travail mais ils institutionnalisent le changement véritable et offrent une opportunité pour un nouveau processus. Mais nous ne devons quand même pas nous leurrer. Les gens autour de nous ne changeront pas et les tensions sous-jacentes perdureront mais nous aurons tout de même une chance pour changer les règles du jeu.

En Irlande du Nord, à la lumière des divisions profondes entre les protestants pro-Britanniques et les catholiques pro-Irlandais, nous avons testé une série de formes complètement différentes de gouvernement tout au long des années, en partant du règne de la majorité par le biais d'un parti unique, en passant par le partage du pouvoir dans le cadre d'une coalition élargie ; du système majoritaire à un tour jusqu'à la proportionnelle la plus stricte et la plus étendue. Ces systèmes n'ont pas uniquement été appliqués dans le vote et la formation de commissions composées de membres élus au sein de l'Assemblée mais aussi dans l'allocation des portefeuilles ministériels aux niveaux les plus élevés du gouvernement. Dans le cadre de notre arrangement actuel (qui est à présent suspendu en raison de quelques difficultés politiques), la proportionnelle est appliquée partout. Par conséquent, si un parti remporte 10% des voix, il aura 10% des membres de l'Assemblée, 10% des membres de toutes les commissions, 10% des postes de présidents et de vice-présidents et même 10% des postes ministériels au sein du gouvernement. Par ailleurs, il existe une série de mesures de protection légales et politiques et d'arrangements de veto com-

plexes et qui se chevauchent qui permettent de garantir qu'aucune démarche ne peut être entreprise si elle est jugée inacceptable par une minorité importante de la communauté. A cet égard, citons l'exemple suivant : au lieu d'avoir un premier ministre, nous avons un ministre premier et un vice-ministre premier qui représentent les deux principales catégories de la communauté et qui ne peuvent qu'agir conjointement et en accord l'un avec l'autre. Toutes ces mesures sont stipulées dans l'Accord de Belfast de 1998 qui a été le fruit de plusieurs années de négociations entre les différents partis politiques et les deux gouvernements britannique et irlandais. Malgré tous ces changements, les divisions latentes au sein de la communauté ont très peu changé. Les gens ne sont pas actuellement moins catholiques, unionistes ou nationalistes qu'ils ne l'étaient auparavant.

Ce que je voudrais dire par là, c'est que la création de nouvelles institutions, même s'il s'agit de nouvelles institutions démocratiques, ne permet pas en soi de résoudre les problèmes sous-jacents. Le changement véritable doit être géré par le biais d'un changement graduel mais important des objectifs et buts sous-jacents du gouvernement et du parlement et, comme résultat, de la culture et des relations au sein de la communauté.

En vue de comprendre cette question de changement sous-jacent, nous devons nous pencher tout d'abord sur les objectifs du gouvernement et du parlement. Je pense qu'il existe deux approches vis-à-vis du gouvernement. Pour certains, le gouvernement est uniquement l'acquisition et l'exercice du pouvoir dans l'intérêt de ceux qui forment et contrôlent le gouvernement. Dans cette perspective, l'objectif du parlement est de faciliter l'exercice du pouvoir et le patronage. Ceux qui adoptent ce point de vue feront tout ce qui leur est possible pour se maintenir au pouvoir, en éliminant ainsi toute menace à leur continuité au gouvernement. Les limites constitutionnelles du mandat seront modifiées, les partis de l'opposition seront considérés comme l'ennemi dont le seul objectif possible est de les remplacer. En outre, les individus et les médias qui les critiquent seront attaqués par tous les moyens légitimes et extrajudiciaires disponibles. Tous les éléments du pouvoir politique seront mis au service d'un seul objectif : se maintenir au pouvoir. Le pouvoir exécutif, l'armée, la police, le pouvoir judiciaire, l'administration de la justice, le parlement, la fonction publique, les éléments du service public devraient être tous au service du régime au pouvoir. Toute tentative visant à changer le régime serait probablement source de violence.

Dans les pays stables et en paix, il est facile pour les gens d'oublier que, dans les meilleurs des cas, le parlement dans lequel se retrouvent des représentants de la communauté pour parler et écouter les uns les autres, est plus qu'une « parlotte ». Le parlement, de manière réaliste, est l'alternative à la violence politique. En Irlande du Nord, nous avons vécu 30 ans durant lesquels les différences politiques étaient exprimées par des actes de violence plutôt que par des mots. La violence est une alternative à la discussion dans n'importe quelle communauté, qu'en serait-il donc

dans les communautés marquées par de profondes divisions ? Il existe des raisons importantes pour lesquelles de telles divisions profondes existent dans une communauté comme l'Irlande du Nord ou le Liban mais je ne pense pas que ce soit l'endroit propice pour en parler. Ce qui ne fait nul doute par contre, c'est que dans votre pays comme dans le mien, il existe de profondes divisions qui ont mené à une violence intra- et intercommunautaire sérieuse et prolongée. La politique ne consiste pas uniquement à se mettre d'accord malgré nos grandes différences mais plutôt à exprimer nos désaccords sans nous entre-tuer. La démocratie parlementaire est la manière selon laquelle nous gérons notre vie communautaire et changeons notre gouvernement sans recourir à la violence.

A l'autre bout de l'échelle, loin de l'opinion qui considère que le gouvernement exerce le pouvoir dans l'intérêt d'une partie bien déterminée de la société, il existe une autre perspective selon laquelle le gouvernement et le parlement constituent un système à travers lequel une communauté toute entière partage le pouvoir et gère ses propres affaires. Selon cette manière de penser, chacun des éléments du service public a un rôle distinct à jouer. Une fonction publique indépendante est en place pour faciliter la tâche à n'importe quel parti au pouvoir et à l'aider à respecter la loi. Le pouvoir judiciaire, quant à lui, facilite l'application des décisions prises par le pouvoir législatif et le fait en toute équité, ce qui n'est peut-être pas dans l'intérêt à court terme d'un gouvernement bien particulier ou d'une partie bien particulière de la communauté. Les forces de la défense existent pour protéger la communauté toute entière de toute menace extérieure et non pas pour exercer des pressions sur la communauté et encore moins pour protéger le pouvoir exécutif du peuple. La police, quant à elle, est là pour préserver les droits de l'homme de tout un chacun.

A mon avis, ce qui est d'un grand intérêt pour notre atelier de travail, c'est que l'opposition se charge de responsabiliser les partis au pouvoir et dans un schéma de partage du pouvoir, les députés de base n'occupant aucune fonction officielle et appartenant à tous les partis peuvent coopérer ensemble, chacun selon la politique de son parti, pour responsabiliser le gouvernement. C'est là un objectif tout à fait différent de celui du gouvernement de l'ombre. J'ai noté une tendance des parlementaires à considérer que leur rôle consiste à discréditer et détruire ceux qui sont au pouvoir, simplement dans le but de les remplacer. Le résultat est inévitablement que leur prétexte d'offrir une meilleure alternative est faux car, aussitôt qu'ils seront au pouvoir, ils feront exactement les mêmes choses pour lesquelles ils avaient critiqué leurs prédécesseurs, tout en sentant que ces actions sont justifiées sous prétexte « que c'est notre tour maintenant ». Le peuple, quant à lui, se sent trahi et abandonné car il n'a pas voté pour remplacer des oppresseurs corrompus par un groupe différent d'individus faisant exactement la même chose. Le peuple a voté pour ce qu'il espérait être une approche différente et un gouvernement meilleur. En résumé, il incombe à l'opposition de jouer un rôle qui ne consiste pas à être uniquement les membres d'un gouvernement de l'ombre. Notons à cet égard que le rôle de l'opposition parlementaire est très souvent sous-

estimé. Même les donateurs de fonds ont tendance à former les partis pour qu'ils remportent les élections et prennent le pouvoir, dans l'espoir vain qu'ils seront meilleurs, plutôt que de former les partis de l'opposition à être plus efficaces en tant que partis de l'opposition, ce qui leur permettrait d'être plus responsables lorsqu'ils accéderont au pouvoir.

En d'autres termes, certains politiciens estiment qu'accéder au pouvoir et l'exercer dans leur propre intérêt est l'objectif ultime de la politique. Lorsqu'ils le font de manière particulièrement corrompue et abusive, ils sont qualifiés de « mauvaises personnes » et étant donné que le système a permis à de telles « mauvaises personnes » de prendre le pouvoir, ce système doit être un « mauvais système ». La communauté, au sens large du terme, aussi bien au niveau local qu'international, saisit à ce moment-là l'alternative évidente qui consiste à trouver de « bonnes personnes » pour mettre en place un « bon système ». Mais les prétendues « bonnes et nouvelles personnes » finissent par faire exactement les mêmes choses que leurs « mauvais et anciens prédécesseurs », étant donné que le problème réside dans l'idée que les gens se font du rôle du gouvernement.

Si l'on considère que le gouvernement est en place pour servir toute la communauté, son objectif n'est plus à ce moment de se maintenir au pouvoir mais plutôt de faciliter la représentativité. Il serait peut-être utile, à cet égard, d'étoffer cet argument en évoquant mon expérience en Irlande du Nord.

Lorsque nous avons achevé les négociations de l'Accord de Belfast en 1998, et après que les gouvernements Britannique et Irlandais, outre une majorité écrasante de représentants élus des partis unionistes, nationalistes et non alignés en Irlande du Nord eurent accepté le nouveau système, nous avons soumis la proposition au peuple et obtenu un niveau de soutien très élevé dans des référendums organisés en Irlande du Nord et dans la République d'Irlande. Il était à présent question de mettre l'Accord en application. Après l'élection d'une nouvelle Assemblée en Irlande du Nord, j'ai décidé de démissionner en tant que leader de mon parti politique –le Parti de l'Alliance qui regroupe toutes les catégories de la communauté et les deux confessions- et j'ai été nommé Président de la nouvelle Assemblée et chargé de mettre sur pied ce nouvel organe. Nous avons fait face à toutes sortes de problèmes, étant donné que nous devons résoudre le problème des ressources humaines disponibles, des traditions et de la culture.

Les nationalistes estimaient que la fonction publique était le bastion de l'unionisme protestant et ils ne lui faisaient donc pas confiance pour y recruter le personnel de l'Assemblée. Pourtant, il n'y avait pas d'autres groupes de gens ayant la même expérience vers qui se tourner. Nous nous sommes donc convenus d'y recruter un petit nombre de fonctionnaires pour démarrer et ensuite, à travers un processus de négociations entre les représentants de tous les partis, nous sommes parvenus à la conclusion suivante : pour que l'Assemblée commence rapidement son travail, il fallait employer un petit nombre de ces fonctionnaires sur base d'un contrat d'une durée de 3 ans.

Durant cette période, des annonces paraîtront pour pourvoir à tous les postes et les fonctionnaires de l'Assemblée seront recrutés chacun selon ses mérites, tout en gardant à l'œil la proportion de protestants et de catholiques en vue de rassurer les Membres et la communauté que les proportions reflètent bien l'équilibre dans la communauté. Avec les années et avec l'implication étroite des membres de l'Assemblée dans le recrutement, ils sont devenus moins anxieux quant à cette question de recrutement de fonctionnaires publiques lorsqu'ils ont réalisé que, dans ce nouveau contexte, ces personnes avaient des compétences remarquables et qu'elles faisaient montre d'une loyauté surprenante vis-à-vis de la nouvelle structure et des nouveaux membres. Par conséquent, il était désormais possible de gérer cette question avec davantage de flexibilité étant donné qu'elle ne constituait plus un problème. En d'autres termes, recruter des gens de l'ancien système n'est pas un problème si un mécanisme partagé existe qui leur permet d'être employés et puis de surveiller le processus et s'il y a un leadership de haut niveau capable d'inspirer la loyauté des fonctionnaires de l'ancien système envers le nouveau système et la communauté en général.

Pour ce qui est des traditions, la question était quelque peu similaire. L'approche adoptée par le gouvernement britannique était la suivante : étant donné que les nationalistes sont opposés à la manière britannique de faire les choses et étant donné que les unionistes sont opposés au symbolisme nationaliste, toute la culture et toutes les traditions devaient être effacées au profit d'une stérilité clinique. J'estimais, pour ma part, que la meilleure alternative à la monoculture n'était pas du tout la stérilité mais plutôt le multiculturalisme. Permettez moi de vous donner 2 exemples à cet égard.

Le symbole le plus important de la domination unioniste était le bâtiment du parlement à Stormont. C'était un édifice néo-classique impressionnant qui se dressait dans ma propre circonscription. Au lieu de s'aliéner les unionistes en refusant d'y aller et de subir, par conséquent, des coûts absurdes en essayant de trouver ou de construire un nouveau bâtiment, j'ai pris la décision de faire tout mon possible pour que ce bâtiment, et notamment la salle plénière de l'Assemblée, devienne un endroit partagé par tous. Ceci a pu être réalisé grâce à la tenue de plusieurs réunions pour discuter de l'ameublement, des couleurs, du papier à en-tête, des procédures, de l'utilisation de la langue irlandaise et de la langue de l'Ulster-Scots dans l'Assemblée, de l'organisation de visites pour les élèves ou encore de concerts, d'événements musicaux et de danse, etc. Très rapidement, plus personne ne voulait quitter ce bâtiment. Chacun se sentait chez soi et le bâtiment était devenu un endroit partagé par tous.

L'autre exemple est un peu plus dramatique. J'ai adopté la même approche lors de la visite de Sa Majesté la Reine à l'occasion du Jubilé. Au cours de l'année du Jubilé, la reine visitait toutes les parties du Royaume-Uni et allait donc se rendre à Westminster, au Parlement Ecossais et à l'Assemblée Galloise mais le gouvernement britannique craignait ce qui pourrait arriver si jamais

elle venait à Stormont, en raison de l'attitude des républicains catholiques. Là encore, j'ai organisé une série de réunions avec tous les partis. Les unionistes pro-monarchistes étaient très préoccupés par cette question et voulaient protester vigoureusement. Ils ont toutefois accepté de ne rien dire jusqu'à la fin des discussions, à l'instar de tous les autres partis. Le parti républicain Sinn Féin a étudié la question pendant quelque temps et, à travers les discussions, a réalisé qu'il ne pouvait s'attendre à ce que j'organise une visite du Président de l'Irlande à Stormont si Sa Majesté la Reine ne pouvait s'y rendre. Les membres du parti se sont donc engagés à ne pas se plaindre si jamais elle venait et à se comporter avec ce qu'ils ont qualifié de « détachement digne ». Le jour de sa visite, ils ont même été plus loin en mentionnant que sa visite était en fait très importante, du fait de son importance pour les unionistes, et qu'ils ne pouvaient s'attendre à être ménagés s'ils ne ménageaient pas la sensibilité des unionistes.

La question n'est pas de savoir s'il est possible de préserver les traditions car certaines d'entre elles peuvent être intégrées dans le nouveau système si nous voulons qu'il soit accepté. C'est d'ailleurs par le biais du dialogue et de la créativité qu'il est possible de déterminer comment certains de ces éléments peuvent être perpétrés. Il est important de noter à cet égard que je n'ai pas toujours réussi à porter les gens à être d'accord ouvertement, même après de longues discussions. Il m'a toutefois été possible de porter les gens à accepter ce qui était appliqué et puis à s'y habituer. Ils l'acceptaient souvent en tant qu'arrangement provisoire et temporaire susceptible de nous sortir du dilemme dans lequel nous nous débattions. Toutefois, il y a certaines choses qui durent plus longtemps que le provisoire parce qu'elles se transforment rapidement en habitudes et deviennent des traditions. En réalité, tout ce que nous faisons en politique est, dans le meilleur des cas, temporaire.

Le même cas s'applique aux structures et procédures politiques. Nous devons tout d'abord définir l'objectif de telles structures et, à mon avis, travailler dans un climat de conflit intercommunautaire de longue durée nécessite de traiter avec la violence et l'agression.

L'agression est un instinct puissant ; la capacité des mots à exprimer et à contenir la violence dépend de la solidité des structures à l'intérieur desquelles la discussion a lieu. Il est possible d'exprimer des sentiments puissants avec assez de passion pour être convaincant sans tomber dans un comportement violent et sans provoquer une réponse violente de la part de l'autre. Cette combinaison qui consiste à contenir et à s'exprimer est l'objectif même des conventions et du Règlement Intérieur de tout parlement. Le Président du parlement veille à la protection et au respect de ces conventions et du Règlement Intérieur en vue de réaliser leur objectif sous-jacent.

Si les représentants du peuple sont incapables de donner libre cours aux émotions de leur communauté, le peuple perdra toute confiance dans la capacité de ses représentants ou du processus

politique à répondre à ses besoins. Si ces mêmes responsables élus agissent uniquement en tant que soupape des sentiments de colère et d'envie, il est très probable à ce moment-là de glisser vers un comportement violent pour exprimer ces mêmes sentiments. Les membres élus de l'Assemblée doivent jouer un rôle complexe et subtil qui consiste à concilier ces deux positions extrêmes. De la même manière, le Président de l'Assemblée doit permettre aux membres d'exprimer leurs préoccupations de manière assez puissante pour se faire entendre mais doit aussi assurer un climat susceptible de contenir les expressions contradictoires inévitables.

Un certain nombre d'éléments sont nécessaires pour ce faire.

D'abord, le respect du Règlement Intérieur. Lorsqu'il n'y a pas de règles, le chaos règne et la violence éclate. Toutefois, ces règles n'ont d'effet que si elles sont respectées par les membres. La meilleure façon de s'en assurer est de veiller à ce que les membres élaborent leurs propres règles convenues. L'Assemblée de l'Irlande du Nord a commencé ses activités avec une série très succincte et inadéquate de règles intérieures mais les membres ont assez rapidement négocié leurs propres arrangements plus importants.

Les règles convenues constituent une condition nécessaire mais insuffisante pour travailler ensemble à l'ombre de différences. Certains aspects de ce travail en commun nécessitent un certain degré de subtilité et de flexibilité qu'il est difficile d'inclure dans les règles écrites. De telles conditions requises sont souvent citées dans les conventions ou les ententes mutuelles. Quel genre de problème nécessite une telle flexibilité ? Dans des circonstances normales, le Président de l'Assemblée peut accorder le droit à la parole aux membres de l'Assemblée qui représentent des partis différents en veillant à tenir compte de la diversité des partis et de la taille relative de leur groupe. Toutefois, il se peut qu'une terrible tragédie ait lieu dans une communauté ou une circonscription bien déterminée, donnant lieu à des sentiments qui nécessiteraient la modification de cet arrangement, comme par exemple de permettre une sur-représentation des orateurs nationalistes lorsqu'une circonscription nationaliste est particulièrement touchée. Si les arrangements relatifs au droit à la parole sont régis par une règle claire, une telle flexibilité n'est pas possible mais s'il sont couverts par une convention, à ce moment-là le Président de l'Assemblée peut parvenir (officiellement ou non) à une certaine flexibilité permettant de tenir compte des besoins émotionnels et donc politiques du moment, en passant outre les règles habituelles.

Même la flexibilité de ces conventions doit être quelques fois augmentée car l'application des règles nécessite une appréciation fluide du ton émotionnel de l'Assemblée, ce que nous qualifions de «sentiment de l'Assemblée ». Il existe des périodes de tension et de drame durant lesquelles le fait d'exprimer et de vivre l'anxiété de la communauté s'avère nécessaire pour que l'Assemblée puisse s'acquitter de son rôle. Il existe d'autres moments ou bien d'autres étapes au cours d'un

même processus – comme l'élaboration d'un projet de loi, la lecture d'un discours ou la discussion d'une motion- durant lesquelles il est nécessaire que l'Assemblée et la communauté trouvent un moyen pour réduire la tension. Par exemple, dans certains cas, le recours étudié à l'humour peut permettre de réaliser l'objectif recherché tandis que l'humour peut être déplacé dans d'autres occasions.

Cette flexibilité de l'Assemblée au cours des séances plénières a aussi ses avantages dans d'autres aspects de l'expression en groupe, y compris lors des occasions sociales regroupant les électeurs ou d'autres invités dans le bâtiment du parlement, les opérations pratiques de la vie en commun dans le bâtiment, le travail des comités ou encore les relations avec la communauté par le biais de la presse. L'objectif ultime est, à la fois, de contenir et d'exprimer les sentiments, y compris celui d'agression, à travers la conduite délicate du processus parlementaire.

En essayant de répondre aux besoins de ce processus, nous ne devons jamais sous-estimer l'importance des besoins humains pratiques. Si les membres de l'Assemblée ou le personnel ne peuvent ni manger à leur faim ni boire à leur soif, s'ils ont froid ou ne se sentent pas à l'aise, s'ils ne peuvent pas s'entendre parler les uns les autres de manière claire, nous ne devons pas être surpris de les voir devenir mécontents. S'ils sont incapables d'envoyer ou de recevoir des messages de leurs électeurs ou de la presse, ils seront irritables. Le niveau de leur anxiété augmentera lorsqu'ils ne sauront pas à quel moment il leur est nécessaire de se trouver dans le bâtiment et à quel moment ils pourront être ailleurs. Ils se sentiront beaucoup mieux et auront beaucoup plus d'estime pour leur travail lorsqu'ils pourront organiser aux électeurs de leur circonscription des visites ou des événements sociaux dans le bâtiment attirant et impressionnant du parlement. La sécurité physique peut également être trop relâchée pour les rassurer ou trop indiscreète et obstructionniste pour leur permettre de mener une vie normale et d'avoir un travail normal. Ces questions peuvent sembler futiles et très éloignées des arrangements constitutionnels, des accords de paix et des structures politiques mais il n'en reste pas moins qu'elles sont le fondement même de l'interaction humaine, aussi bien dans une assemblée politique que dans tout autre groupe de personnes.

La relation entre les deux pouvoirs exécutif et législatif est peut-être l'élément le moins compris de la gouvernance, du moins par la population et les médias. Le gouvernement est formé de ceux qui ont été choisis pour occuper des postes ministériels. Ceux-là même, conjointement avec les fonctionnaires, sont directement responsables de la provision des biens et des services qui, selon la communauté, sont des tâches collectives –hôpitaux, écoles, routes, autorités de réglementation, police et administration de la justice, etc. Le pouvoir législatif, formé de membres élus et surtout de ceux qui n'occupent pas de postes ministériels, doit, quant à lui, sanctionner, critiquer et responsabiliser les ministres tout en assurant en même temps au gouvernement les fonds et les

lois qui facilitent la prestation de ces services et limitent ses pouvoirs. Les ministres doivent être capables d'accomplir leur travail à travers le parlement, faute de quoi la société n'aura pas les services dont elle a besoin. Il est toutefois essentiel de consacrer assez de temps au débat et à la responsabilisation, sinon la qualité des services et leur prestation équitable en souffrira. Cet équilibre est la fondation sous-jacente et la tâche de n'importe quelle réunion de commissions et de n'importe quelle réunion plénière et réunion de commission d'audit ministérielle. La fonction des ministres consistant à « faire quelque chose » doit aller de pair avec la fonction des parlementaires qui consiste à « réfléchir ». Lorsque les ministres remplacent l'action par des paroles et lorsque les parlementaires entravent le travail au lieu de l'examiner minutieusement, le parlement ne « fonctionne » pas mais glisse plutôt vers la division au sein de la communauté. Lorsque les actions du gouvernement ne sont pas minutieusement examinées et sont approuvées sans discussion, le parlement ne fait pas son travail qui consiste à ajouter de la valeur et de la qualité au processus d'élaboration des lois et de gestion de la communauté.

Il existe encore un élément absolument essentiel pour que le parlement s'acquitte au mieux de ses fonctions. Tout le monde aime être traité avec respect et les politiciens peuvent être intraitables sur ce point. Une personne qui ne serait pas traitée avec respect mais qui serait plutôt humiliée trouvera qu'il est difficile de pardonner ou d'oublier et pourrait être entraînée vers une réponse violente. Il est essentiel que les personnes puissent exprimer des points de vue contradictoires au sein du parlement mais il est encore plus nécessaire qu'ils trouvent le moyen de le faire sans que ceci ne mène à l'interruption du fonctionnement de l'institution. L'on estime quelquefois que la confiance est une condition préalable pour la réussite du processus de paix mais ce n'est pas le cas. La confiance est le résultat d'un processus réussi et le résultat d'engagements pris volontairement et tenus au cours de ce processus. Par ailleurs, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que des gens qui étaient en guerre les uns contre les autres ressentent du respect les uns envers les autres. Il est toutefois possible de convaincre les membres du parlement d'agir avec respect pour l'institution et ses procédures. Ainsi, ils commencent à construire une culture de comportement respectueux qui permet d'atténuer et de contenir tous genres de problèmes et de rendre les relations de travail à long terme possibles, même entre des ennemis traditionnels. Le langage et la conduite des travaux au sein d'un parlement peuvent quelquefois apparaître guindés ou faux pour un étranger mais il s'agit là de quelques uns des outils favorisant un comportement respectueux et permettant à ceux qui ne s'apprécient même pas d'exprimer leurs différences avec fermeté, sans toutefois tomber dans l'irrespect ou compromettre les chances d'établir des relations de travail.

Les individus se tournent souvent vers la violence lorsqu'ils se sentent humiliés ou non respectés. Il ne fait nul doute que nous devons tous condamner la violence dangereuse et terrible qui s'était emparé de cette magnifique ville il n'y pas très longtemps. Nous devons aussi reconnaître que la

liberté d'expression n'est pas uniquement un droit fondamental mais aussi une responsabilité profonde, une liberté qui doit être exercée avec respect pour les autres et leurs sensibilités. Telle est la leçon qu'ont apprise, par le biais d'une expérience douloureuse, ceux d'entre nous qui ont vécu une situation de violence intercommunautaire.

L'objectif principal de ces structures et procédures politiques est de savoir à quel point elles sont capables d'englober ces exigences complexes. Chaque société a, d'ores et déjà, certaines structures traditionnelles qui lui permettent de gérer la violence et les agressions, sinon elle n'aurait pu survivre en tant que société. Il s'agit à cet égard d'identifier ces structures et de les utiliser ou bien de les transformer graduellement et de manière créative, en incluant des personnes de toutes les catégories de la société, avec toute leur histoire et toutes leurs traditions. La politique ne doit pas uniquement permettre de trouver un moyen pour englober tous les partis politiques mais aussi toute la population car, tout comme le conflit ne se limite pas aux politiciens, sa résolution requiert l'implication, non seulement des politiciens, mais aussi de tous les éléments de la communauté divisée qui ne sont pas représentés au parlement.

La politique est un métier difficile et de grande importance. Elle est d'autant plus complexe et importante dans les communautés divisées que dans celles qui sont stables et pacifiques. La gestion d'un conflit n'est pas uniquement une question d'accord politique pratique mais consiste également à trouver des symboles partagés et à bâtir une nouvelle culture commune. En Irlande du Nord, en raison de nos nombreux symboles traditionnels qui entraînent la division, nous nous devons de créer de nouveaux symboles. En tant qu'emblème de l'intérêt partagé des peuples d'Irlande du Nord et du Liban dans la construction de la paix et la réconciliation, je voudrais offrir à S.E.M. Nabih Berry, Président de l'Assemblée Nationale Libanaise, un petit cadeau qui représente le symbole partagé de la fleur de lin à partir de laquelle le lin irlandais est fabriqué. Alors que vous, au Liban, avez le symbole puissant du cèdre, notre symbole a la fragilité d'une fleur mais il reste tout de même, et malgré toutes nos difficultés, une fleur partagée.

DEUXIÈME PARTIE

RENCONTRES AVEC LES BLOCS PARLEMENTAIRES

I. RAPPORT SUR LES RENCONTRES

La deuxième journée du séminaire a été consacrée aux réunions de travail entre les experts et les représentants des blocs parlementaires, selon le programme suivant :

1. Réunion avec les représentants des deux blocs suivants : le bloc du Développement et de la Libération et le bloc de la Loyauté à la Résistance, ainsi que le Parti Syrien Nationaliste Social et le Parti Baas : les députés MM. Mohammad Raad, Abdel Latif Zein, Anwar Al-Khalil, Nasser Nasrallah, Kassem Hachem, Marwan Farès, Antoine Khoury, Ismail Sukkarieh, Amine Cherri, Pierre Serhal.

Les représentants de ces blocs et partis ont exposé leurs points de vue en se basant sur les interventions des deux experts faites le premier jour et concernant l'expérience de la Belgique et celle de l'Irlande du Nord. Ils ont insisté sur les points suivants :

- le rôle de la Résistance face à l'agression israélienne, en considérant la Résistance comme étant le seul modèle capable de s'opposer au confessionnalisme
- le caractère central du conflit israélo-arabe, ses répercussions sur le Liban et les ingérences dans les affaires internes du Liban qui en découlent
- le rôle essentiel que jouent les facteurs régionaux et internationaux sur la scène libanaise et qui mènent soit à la stabilité sécuritaire et politique, tel que c'est le cas depuis l'Accord de Taëf jusqu'en 2005, soit à l'exacerbation des différends et des conflits comme c'est le cas actuellement
- la non-application des règlements prévus dans l'Accord de Taëf a conduit à une détérioration accrue de la situation, à l'exacerbation des crises et à l'absence du principe de la responsabilisation.

Les députés ont réitéré leur attachement au dialogue national et ont souligné la nécessité de se mettre d'accord sur les fondements et les choix nationaux essentiels et sur une vision politique unique des questions régionales et internationales. Ils ont par ailleurs estimé que l'application de l'Accord de Taëf, y compris l'établissement du Sénat, est le moyen efficace pour régler la crise actuelle que traverse le Liban. Ils ont salué l'initiative du Président de l'Assemblée Nationale M. Nabih Berry de lancer le dialogue national en vue de parvenir à un consensus sur les constantes nationales et politiques.

2. Réunion avec les représentants du Courant du Futur : les députés Mohammad Kabbani, Ghazi Youssef, Atef Majdalani, Moustafa Hachem, Riyad Rahhal et Kassem Abdel Aziz.

Les participants ont évoqué les conflits et les divisions confessionnelles et culturelles qui existent au Liban. Ils ont noté l'existence du facteur étranger qui exacerbe les conflits locaux en raison des relations qu'entretiennent les confessions avec l'extérieur.

Les participants ont souligné l'importance de l'initiative du dialogue lancée par le Président Berry et la nécessité de mener ce dialogue au sein de l'Assemblée Nationale, étant donné que tous les

courants politiques et confessionnels au Liban y sont représentés. Ils ont noté la nécessité de reconnaître les positions divergentes des libanais sur plusieurs questions locales et régionales. Les députés se sont demandés quelle est la loi électorale la plus adéquate pour le Liban, tout en demandant s'il ne serait pas plus utile de transférer le dialogue vers les différentes régions libanaises plutôt que de se limiter à la capitale Beyrouth. Ils ont ensuite comparé le comportement des pays voisins de la Belgique à celui des pays voisins du Liban pour conclure que les pays voisins de la Belgique n'oeuvrent pas en vue de menacer sa stabilité tandis que les pays voisins du Liban font exactement le contraire, allant même jusqu'à ne pas reconnaître sa souveraineté sur son territoire puisque le libanais est différent de son environnement arabe du fait de son modèle démocratique et libéral et de la liberté d'expression et des médias. Ils ont souligné la nécessité d'abolir le confessionnalisme politique pour construire l'état moderne et d'œuvrer en vue de faire prévaloir l'appartenance nationale sur l'appartenance confessionnelle, sans oublier la nécessité de renforcer le rôle de l'Etat face aux ingérences étrangères.

3. Réunion avec les représentants du Bloc de la Réforme et du Changement : les députés M.M. Edgar Maalouf, Salim Salhab, Ghassan Moukhaiber, Gilberte Zouein, Nabil Nicolas, Agop Pakradounian, Walid Houry.

Les participants ont souligné qu'il était important que les libanais se mettent d'accord sans aucune interférence étrangère, donnant comme exemple à cet égard l'accord intervenu entre le Hezbollah et le Courant Patriotique Libre. Et de se demander quels sont les moyens utilisés par la Belgique et l'Irlande du Nord pour convaincre toutes les parties au conflit de s'asseoir autour de la table du dialogue. Ils ont souligné la nécessité d'adopter une loi électorale permettant la représentation équitable de toutes les confessions et tous les partis et orientations politiques. Ils ont mentionné les ingérences régionales dans les affaires internes du Liban et ont affirmé que le dialogue national était nécessaire tout comme il est essentiel de promouvoir le rôle de l'Assemblée Nationale dans ce domaine. Certains députés ont posé des questions sur le système fédéral, le système éducatif et de santé en Belgique.

4. Réunion avec les représentants du bloc du Rassemblement Démocratique : les députés Antoine Ghanem, Ayman Choucair, Mohammad Hajjar, Abdallah Farhat, Antoine Andraos et Henri Hélou.

Les représentants du Rassemblement Démocratique ont insisté sur les points suivants :

- la responsabilité de la Syrie dans l'assassinat du Président Hariri et les assassinats que le Liban a connus en 2005
- la nécessité de délimiter les frontières entre le Liban et la Syrie, en commençant par les Fermes de Chébaa, et de régler la question des détenus libanais dans les prisons syriennes
- la nécessité de demander à la communauté internationale d'exercer des pressions sur la Syrie pour qu'elle applique les résolutions internationales et coopère pour que la lumière soit faite sur l'assassinat du Président Hariri

- la nécessité de régler la situation socio-économique
- l'importance du dialogue national au sein de l'Assemblée Nationale
- l'identification de l'appartenance politique à l'appartenance confessionnelle au Liban, ce qui mène à une démocratie figée
- le recours constant à l'extérieur pour faire prévaloir une confession sur une autre et l'absence de toute solution au cas où les ingérences étrangères dans les affaires libanaises persistent
- la nécessité d'appliquer l'Accord de Taëf pour régler la crise libanaise.

5. Réunion avec les représentants du Parti des Phalanges et les députés indépendants : les députés MM. Boutros Harb, Antoine Ghanem et Jawad Boulos

Les participants ont évoqué un bref historique de la situation au Liban depuis 1920 jusqu'à l'Accord de Taëf qui était supposé placer le Liban sur la voie des solutions et de la paix civile. Ils ont estimé qu'il était nécessaire de :

- appliquer intégralement l'Accord de Taëf avant de penser à y introduire des amendements car cet accord n'a toujours pas été appliqué
- adopter une loi électorale moderne et équitable
- résoudre la question des armes du Hezbollah
- organiser les relations libano-syriennes sur des bases qui préservent les intérêts des deux pays
- annuler la prorogation du mandat du Président de la République étant donné son caractère anti-constitutionnel
- lancer le dialogue entre les blocs parlementaires au sein du parlement autour de toutes les questions conflictuelles

A l'issue de chaque réunion, les deux experts répondaient franchement à toutes les questions et propositions présentées par les députés. Leurs réponses peuvent être résumées comme suit :

A. RÉPONSES DE LORD ALDERDICE *

Malgré les quelques similarités qui existent entre le cas belge et le cas libanais, il n'en reste pas moins que la Belgique a une caractéristique bien spécifique, à savoir que les pays qui l'entourent n'ont nullement l'intention de soutenir les minorités qui y résident. Le cas contraire se présente au Liban qui est directement affecté par la conjoncture internationale et régionale. Par ailleurs, les pays voisins de la Belgique ne connaissent pas de conflits, d'où la stabilité de la situation interne. A son avis, pour que les problèmes soient résolus, il faudrait :

- 1. Unifier le point de vue des libanais vis-à-vis des relations régionales et internationales
- 2. Trouver un objectif commun autour duquel se rallieront tous les libanais : que Beyrouth

* Les deux paragraphes A et B sont tirés d'un rapport préparé par la Direction Générale des Etudes et de l'Information concernant les travaux du séminaire

devienne, par exemple, pour le Moyen Orient ce que Bruxelles est pour l'Europe, soit un trait d'union financier et économique pour les compagnies arabes et régionales.

■ 3. Il n'est pas facile pour le Liban tout seul de trouver une solution au conflit israélo-arabe. Il est conseillé, par conséquent, de ne pas ajourner le dialogue jusqu'après la solution des questions régionales car elles pourraient ne pas l'être prochainement.

■ 4. Le Liban doit être un forum de discussions au lieu d'être une scène de guerre. Les libanais doivent se pencher sur la résolution des problèmes internes qui font l'objet d'un consensus entre toutes les parties, à commencer par le renforcement du niveau de vie et de la situation socio-économique avant d'aborder les problèmes plus complexes.

■ 5. Pour ce qui est du désarmement, cette question ne peut être résolue du jour au lendemain. De telles questions nécessitent beaucoup de temps et de discussions pour être définitivement résolues. En Irlande du Nord, par exemple, le désarmement a été au centre des discussions pendant 10 ans avant qu'une solution ne soit trouvée.

■ 6. Les questions conflictuelles sont de loin plus nombreuses que les questions qui font l'objet de consensus. Il faudrait, à cet égard, trouver des points communs pour tous, comme le développement socio-économique –question dont tous reconnaissent l'importance- et ce par le biais de la promotion des investissements pour développer l'économie.

■ 7. Examiner la possibilité de profiter des expériences étrangères pour aboutir à des solutions.

B. RÉPONSES DU DÉPUTÉ JEAN-JACQUES VISEUR *

■ 1. Il est important d'organiser les relations libano-syriennes et libano-iraniennes pour que des solutions internes puissent ensuite être trouvées.

■ 2. Elaborer un loi électorale équitable qui assure la représentativité de toutes les catégories de la société.

■ 3. Avoir les yeux tournés vers l'intérieur et profiter des expériences d'autrui.

■ 4. A la lumière de la diversité confessionnelle au Liban, il est nécessaire de se demander comment il serait possible de construire l'Etat et de trouver les mécanismes permettant de le protéger. Par conséquent, la création d'un Sénat est une nécessité car il assurera un système dans lequel aucune confession ne pourra vaincre l'autre.

■ 5. Les différends ne peuvent être occultés ; ils existent vraiment, les clivages sont une réalité amère. Toutefois, le dialogue national permet d'établir un système susceptible d'effacer les effets destructeurs des clivages. Le dialogue place l'Etat au cœur de l'action politique menant à sa consolidation, et ce en dépassant les sensibilités et en lançant un dialogue profond.

■ 6. Le gouvernement doit se pencher sur la construction de la structure de l'Etat, indépendamment de toute confession.

■ 7. Il est nécessaire d'établir un Sénat qui serait investi de la mission de veiller au respect des

droits de toutes les confessions. A côté de ce Sénat, siégerait une assemblée nationale élue loin de tout confessionnalisme qui veillerait sur les intérêts du pays. Une telle structure permettrait au gouvernement de s'acquitter de sa mission, loin de tout confessionnalisme.

Les changements ne sauraient avoir lieu du jour au lendemain. Il faudrait tenir compte du temps nécessaire pour résoudre les questions épineuses.

II. CONCLUSIONS DU DÉPUTÉ JEAN-JACQUES VISEUR

SUITE AUX RENCONTRES AVEC LES GROUPES POLITIQUES

1. Je voudrais d'abord souligner la qualité des rencontres. Tous les groupes politiques ont fait preuve d'une grande franchise et du désir de progresser dans le cadre du dialogue national.

2. Tous les groupes sans exception saluent l'initiative du Président de l'Assemblée nationale. Ils se rallient tous à l'idée que le Parlement est le lieu indispensable du développement du dialogue national. En tout cas, les forces politiques libanaises étant représentées au Parlement, le dialogue peut avoir lieu entre les parlementaires assistés éventuellement de spécialistes et de collaborateurs.

3. Tous les groupes politiques ont souligné que le Liban représentait quelque chose de plus que l'addition des communautés et que l'avenir devait consister, dans le renforcement de l'Etat et des missions étatiques et la diminution progressive, des intérêts communautaires. La plupart ne parlent pas de coexistence entre chrétiens et musulmans mais de la prééminence de l'appartenance nationale comme fondement de la Nation.

4. Tous considèrent que les Accords de Taëf sont une base solide du compromis national mais qu'il y a place pour un après-Taëf et qu'il est indispensable de construire un nouveau compromis national qui s'inscrive dans la ligne et les grandes orientations de Taëf mais qui soit plus en phase avec la réalité actuelle. Certains groupes insistent sur l'implication effective de Taëf mais n'en font pas une condition sine qua non du dialogue.

5. La résolution 1559 des Nations Unies n'est pas fondamentalement remise en cause mais il appartient aux libanais de trouver entre eux les solutions de leurs difficultés. Pour certains, la réalisation intégrale de cette résolution est un préalable. D'autres pensent en appliquer l'esprit suivant un timing déterminé par le consensus national.

6. Un des points du dialogue national est incontestablement la situation régionale, la résistance à Israël et les relations avec la Syrie. Nous avons cependant pu comprendre que, si ces points sépa-

rent les différents groupes politiques, dans leur interprétation et les propositions de solutions, aucun groupe ne considère que la solution immédiate de ces problèmes est une condition préjudicielle à l'avancement du dialogue.

7. Tous les groupes ont exprimé l'intention de concilier à la fois la réduction du poids des communautés et la protection des intérêts de celles-ci. Le renforcement de l'Etat et la déconfessionnalisation de la vie politique doivent constituer un point majeur du dialogue national. Cependant, chacun reconnaît que les conflits communautaires peuvent trouver des solutions mais ces solutions passent par la réduction de l'influence étrangère et par le renforcement d'un Etat trop faible tant sur le plan intérieur qu'extérieur.

8. Certains groupes mettent l'accent sur le fait qu'il est indispensable que le dialogue national se préoccupe des problèmes économiques et sociaux du Liban et s'attache à faire en sorte que chaque citoyen libanais puisse trouver un mieux-vivre dans le renforcement de l'Etat et de ses missions.

9. Au cœur des débats, se trouve la volonté commune d'adopter une loi électorale qui tienne mieux compte de la réalité et qui renforce la démocratie même si la démocratie majoritaire pure et simple apparaît comme impossible et non souhaitable en raison de la nécessité de protéger les minorités confessionnelles. La loi électorale doit être une loi équitable.

Sur ces bases, les propositions que Lord Alderdice et moi-même avons formulées sont les suivantes :

1. L'initiative du Président Nabih Berri doit être poursuivie et transformée en un dialogue structurel qui doit se dérouler au Parlement avec la participation de tous les groupes politiques.

2. Le dialogue national peut se développer en recourant à la technique des « corbeilles » : un agenda général serait défini et les matières réparties en divers groupes de travail. En effet, même si, selon la formule habituelle, « tout est dans tout et il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout », il semble que le dialogue national peut avancer très rapidement sur certains points tandis que sur d'autres, des difficultés plus importantes nécessitent des conversations approfondies. Le succès de certains groupes de travail peut jouer un rôle positif en renforçant le sentiment national et en permettant d'engranger des résultats tout à fait positifs qui retentiront nécessairement sur la solution des points les plus délicats.

3. Les groupes de travail qui paraissent pouvoir déboucher sur des résultats sont les suivants :

■ a. La loi électorale équitable et la création éventuelle d'un Sénat des communautés. Le sentiment général est que la proportionnelle intégrale tout comme le scrutin par circonscription tel qu'existant actuellement ne constituent pas de bonnes solutions. Par contre, il existe toute une palette de modes de scrutin, qui s'inscrivent entre l'uninominal par circonscription et la proportionnelle intégrale. Par exemple, le scrutin à l'allemande, qui concilie scrutin uninominal par circonscription et proportionnelle, est peut-être une piste à retenir. Par ailleurs, Taëf suggérerait l'instauration d'un Sénat des communautés. Directement lié à la création de ce Sénat des communautés, les mécanismes de protection de celles-ci peuvent faire l'objet d'un compromis dans la ligne de Taëf et rassurer chacun.

■ b. Les relations entre Etat, confessions et communautés. Il y a un consensus général pour réduire le communautarisme tout en protégeant les communautés. Par ailleurs, les relations avec les confessions peuvent trouver une solution novatrice. Au-delà de la liberté religieuse qui n'est remise en question par personne, se pose le rôle des confessions dans l'action sociale et éducative. Il serait utile de déterminer ce qui est confié aux confessions. La notion de « service public fonctionnel » utilisée en Belgique est une voie possible de réflexion. Une question particulièrement délicate mais qui mérite d'être traitée est le problème du statut personnel. La situation actuelle enferme les personnes dans leur confession et leur communauté. Une laïcisation du statut personnel serait un des modes de renforcement de l'appartenance de chaque libanais à sa Nation. En ce qui concerne les communautés, la question est de déterminer quelles sont les matières qui justifient une protection des communautés et donc des mécanismes constitutionnels et para-constitutionnels permettant d'assurer cette confession. La création d'une Cour d'arbitrage et la détermination d'un lieu d'arbitrage en cas de conflit reconnu et accepté par tous doivent faire l'objet de la discussion.

■ c. Le développement économique et le progrès social ont été abordés par certains groupes. Le dialogue national ne peut aboutir que si des progrès existent en la matière. Dans ce cadre, la question budgétaire et celle des instruments de l'économie ne peut être écartée.

■ d. Le fonctionnement de l'Etat, l'indépendance de la justice, la fonction publique, la police, l'armée et les services de renseignements doivent concourir au renforcement de l'unité nationale. On perçoit que plusieurs groupes ont, à cet égard, des propositions qui peuvent aider à l'affirmation d'un Etat démocratique moderne.

■ e. Le contexte international et ses conséquences nationales. On perçoit dans ce domaine des positions différentes mais des possibilités de rapprochement et un contexte relativement favorable au dialogue. Cinq grands points ont été abordés : les enquêtes internationales suite à l'assassinat de Rafic Hariri, la résolution 1559 des Nations Unies, le rôle de résistance à Israël, l'intégrité du

territoire national et le chapitre des relations libano-syriennes. Dans tous ces domaines, des pistes de compromis semblent exister et pourraient être exploitées dans le cadre du dialogue national.

En fonction de l'aboutissement de ces différents groupes de travail, des solutions techniques pourraient être apportées et traduites en termes constitutionnels et législatifs.

Mon impression est que la volonté d'unité nationale et d'affirmation de la nation libanaise est un puissant levier qui pourrait permettre d'aboutir à des solutions durables.

En tout cas, le dialogue entre blocs politiques et dans le cadre de réunions générales est une chance à saisir dans le contexte actuel. La mise en place des différents groupes de travail pourrait se faire rapidement afin de profiter de l'élan national actuel.

III. CONCLUSIONS DE LORD JOHN ALDERDICE SUITE AUX RENCONTRES AVEC LES GROUPES POLITIQUES

Ces quelques idées concernant le dialogue national au Liban ont été tirées d'une série de réunions tenues à Beyrouth les 6 et 7 février 2006 avec les différents groupes formés de partis politiques et représentés au sein de l'Assemblée Nationale Libanaise. L'invitation à se réunir a été lancée par M. Nabih Berry, Président de l'Assemblée, et par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

CONTEXTE :

Le peuple libanais est profondément divisé ; ses divisions sont représentées sur la scène politique par l'existence de quelque 17 partis politiques. Les problèmes dont souffre le peuple libanais résultent des expériences historiques basées sur les différences confessionnelles et les relations avec les puissances étrangères plutôt que des différences culturelles. Ces divisions ne peuvent être résolues si elles sont ignorées. Elles ne peuvent pas non plus l'être en l'absence d'une solution au conflit israélo-arabe. Exprimer violemment ces problèmes a déjà causé assez de souffrances au peuple libanais, sans parler des peurs profondes et du dilemme actuel dans lequel il se débat et qui consiste à savoir comment gérer la question des armes et les préoccupations de ceux qui détiennent ces armes.

La majorité du peuple libanais attend que les israéliens et les palestiniens trouvent une solution à leurs problèmes pour qu'une solution soit trouvée pour le Liban. Nous espérons que tel ne sera pas le cas.

Est-il possible de trouver un moyen pour vivre et travailler ensemble, même en restant attachés

aux choses qui semblent précieuses aux yeux de ceux dont les différents points de vue, histoires et croyances sont représentés à l'Assemblée Nationale ? L'accord de Taëf était une tentative pour établir un tel mécanisme mais jusqu'à présent, il n'a pas pu tenir cette promesse. Pouvons-nous nous baser sur cet accord, le développer ou le modifier pour permettre au peuple du Liban de mieux travailler ensemble ?

UN DIALOGUE DE RESPECT

L'appel à lancer un dialogue national reconnaît l'existence de points de vue différents dont aucun ne peut être ignoré. Ils doivent être tous entendus et traités avec respect. Les différences persisteront sans nul doute mais cette diversité peut devenir source de richesse plutôt que la cause de divisions profondes. Le peuple a élu ses représentants à l'Assemblée Nationale et par conséquent, les parlementaires se doivent de jouer un rôle pionnier dans le dialogue national. Il ne faut tout de même pas oublier que le peuple tout entier doit, lui aussi, trouver un moyen pour participer au processus.

Le dialogue ne peut réussir à moins de trouver un accord portant sur la manière de le mener. Chacun doit sentir qu'il peut présenter son point de vue et être écouté. Pour ce faire, chacun doit avoir la courtoisie d'écouter le point de vue des autres même, et surtout si, il n'est pas d'accord avec eux. Les représentants du peuple Libanais doivent décider de la manière de se réunir, du moyen à utiliser pour s'écouter les uns les autres et pour être entendus des autres. C'est également à eux de voir s'il est nécessaire de recourir à une assistance étrangère pour parvenir à un accord concernant le moyen et la manière de faciliter le dialogue.

UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE PARTAGÉ

Il semble bien que tout le monde est d'accord sur un sujet bien spécifique : tout le monde veut que le peuple libanais bénéficie sur le plan socio-économique. Avant de parvenir à un accord sur les questions politiques complexes, des initiatives peuvent être prises par tous les partis politiques pour convaincre la communauté internationale d'accorder une assistance économique au peuple Libanais. Une approche commune adoptée par les différents groupes formés de partis politiques serait perçue comme un encouragement pour le peuple du Liban et un signe d'espoir pour les étrangers qui ne veulent que du bien pour le Liban. Par ailleurs, les affaires sont beaucoup plus prospères lorsqu'un pays se libère de la corruption et que son peuple peut compter sur l'établissement de l'état de droit.

LES INTÉRÊTS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

L'implication des puissances étrangères a toujours été un problème pour le Liban, non seulement en raison de leurs propres intérêts mais aussi parce que des groupes à l'intérieur même du pays se tournent vers l'étranger pour obtenir son soutien dans leur conflit avec les autres à l'intérieur. Serait-il possible que cette ingérence étrangère devienne moins conflictuelle et plus positive ?

Beyrouth peut-il devenir le Bruxelles du Moyen-Orient ? C'est-à-dire non pas le siège d'un parlement pour le Moyen Orient mais un endroit où les gens se réunissent pour faire des affaires, en tenant compte des préoccupations politiques, sociales et économiques de la région, et bien sûr aussi pour passer du bon temps. Quelles que puissent être les divisions historiques, personne en Europe ne veut actuellement exploiter les différences qui existent entre les différentes catégories du peuple belge. A la fin de la deuxième guerre mondiale, le peuple divisé de l'Europe a d'abord commencé à coopérer sur le plan économique et à partir de là, a réussi à jeter les fondements d'une paix durable. Bruxelles est actuellement devenu l'endroit où la plupart des affaires se font et par conséquent, l'Europe toute entière désire que les Belges restent unis et non pas divisés. Un tel consensus concernant le Liban de la part des acteurs étrangers serait très utile mais même un accord plus limité serait le bienvenu.

DES STRUCTURES POLITIQUES INTERNES

Il est nécessaire que le dialogue national permette de discuter des intérêts économiques communs mais aussi de trouver le moyen de représenter les différentes identités qui coexistent dans le pays. L'Accord de Taëf était une tentative pour parvenir à un tel compromis. Alors que les idées diffèrent sur la manière et les changements qui doivent être opérés, il n'en reste pas moins qu'il existe une opinion partagée selon laquelle Taëf n'est pas le fondement adéquat d'un développement politique stable et par conséquent, il est nécessaire de s'y baser, de le développer, de le modifier ou de le changer de manière importante. L'attention a été, par exemple, attirée sur la loi électorale, la question de la proportionnelle, la nécessité d'assurer aux minorités une protection légale et politique, la possibilité de créer un Sénat et le vote pondéré. En discutant de telle ou telle autre question technique, structurelle ou légale, des questions politiques sensibles seront sûrement abordées et il s'agit à cet égard pour les représentants politiques de les résoudre mais il serait peut-être tout aussi utile de recevoir des conseils d'experts sur les aspects techniques de ces questions extrêmement complexes.

LA QUESTION DES ARMES

Il existe aussi une autre question d'une importance cruciale : celle des armes. Cette question sera difficilement étudiée et elle nécessitera beaucoup de temps. Ce ne sera pas un événement en soi mais plutôt un processus qui pourrait être conduit parallèlement aux autres discussions portant sur l'économie, les structures politiques et les relations extérieures. Seul un accord permettra de résoudre cette question et le résultat sera indubitablement que chacun se sentira en grande sécurité dans son propre pays.

Beaucoup de détails pourraient être ajoutés à ce rapport mais je pense qu'il est plus important, à l'heure actuelle, de se concentrer sur les principes précités qui pourraient être les fondements mêmes du dialogue national plutôt que de se plonger dans des détails qui peuvent attendre.

IV. CONCLUSION GÉNÉRALE

Tous les blocs parlementaires ont exprimé leur souhait de voir s'établir un dialogue national global et franc. Tous les blocs ont clairement exprimé leur opinion, chose qui n'avait pas lieu dans le passé. Les députés ont appelé à l'application de l'Accord de Taëf, considéré comme le fondement de l'unité nationale. Les blocs parlementaires ont estimé qu'il était nécessaire de renforcer l'Etat pour réduire les tensions confessionnelles, de convenir d'une loi électorale équitable pour tous et de réaliser le développement économique et la croissance sociale, en les considérant comme deux facteurs essentiels pour réduire les tensions qui prévalent dans le pays.

L'adoption d'une politique équitable en matière de répartition des richesses résultant du développement socio-économique pourrait susciter, chez les libanais, la confiance nécessaire dans un Etat moderne et riche, ce qui réduirait à coup sûr les crispations entre les différentes composantes de la société.